



# Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020

## Mayotte





# SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>Préambule</b>   | page 5   |
| <b>La stratégie régionale</b>  | page 7   |
| <b>Dispositif de suivi et de mise en œuvre</b>   | page 41  |
| <b>Fiches objectifs / actions</b>  | page 45  |
| <i>Thématique 1</i> : les infrastructures et les services collectifs de base, la<br>vulnérabilité des territoires et des populations | page 61  |
| <i>Thématique 2</i> : l'aménagement urbain et le soutien aux dynamiques<br>territoriales   | page 62  |
| <i>Thématique 3</i> : la gestion des ressources énergétiques et environnementales<br>et les filières d'excellence                    | page 70  |
| <i>Thématique 4</i> : le développement de la recherche et de l'innovation  | page 79  |
| <i>Thématique 5</i> : la cohésion sociale et l'employabilité   | page 81  |
| <i>Thématique 6</i> : le développement économique durable  | page 87  |
| <i>Thématique 7</i> : le numérique   | page 93  |
| <i>Thématique 8</i> : la mobilité  | page 99  |
| <b>Synthèse financière</b>   | page 105 |
| <b>Annexes</b>   | page 111 |



# Préambule

## 1. Objet du contrat :

La nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020 est l'occasion de formaliser l'engagement du Conseil départemental et de l'Etat au service d'une stratégie négociée et dynamique d'investissements pour le territoire de Mayotte, sa croissance et le développement de l'emploi.

Ce contrat est organisé autour de huit volets thématiques :

- les infrastructures et les services collectifs de base, la vulnérabilité des territoires et des populations ;
- l'aménagement urbain et le soutien aux dynamiques territoriales ;
- la gestion des ressources énergétiques et environnementales et les filières d'excellence ;
- le développement de la recherche et de l'innovation ;
- la cohésion sociale et l'employabilité ;
- le développement économique durable ;
- le numérique ;
- la mobilité.

Il met en œuvre également un volet transversal : l'emploi et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les fonds du CPER contribueront à la mise en œuvre des fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) dans le cadre des programmes opérationnels (PO) de la période 2015-2020. Ils ont vocation à dynamiser l'effet de levier des engagements financiers publics, notamment mobilisés pour la réalisation de projets structurants.

Des conventions particulières d'application du contrat de plan 2015-2020 pourront être conclues avec d'autres financeurs que l'Etat et le Conseil départemental, notamment avec les opérateurs de l'Etat (ADEME, ONEMA). L'ANRU pourra également mobiliser des fonds au titre des projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Pour abonder les volets thématiques, des « crédits valorisés » sont susceptibles d'être mobilisés en plus des montants propres au CPER, en fonction du nombre et de la qualité des projets présentés.

## 2. Élaboration et articulation du CPER

La stratégie du CPER a été élaborée en cohérence avec les orientations de « Mayotte 2025 », processus lancé au début de l'année 2014 par le président de la République, qui porte l'ambition d'achever la métamorphose de Mayotte en définissant les axes stratégiques de développement du territoire et en les finançant.

Le CPER a pour objectif d'être l'outil privilégié de la relation contractuelle entre le Conseil départemental et l'Etat en traduisant des priorités partagées en matière d'aménagement et de

développement du territoire. Il s'appuie sur les stratégies et schémas régionaux : plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et futur schéma d'aménagement régional (SAR) valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), schéma régional d'infrastructures et de transport (SRIT), plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), schéma directeur territorial sur l'aménagement numérique (SDTAN) ...

Le CPER a été élaboré et sera mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels européens : FEDER-FSE, PDR et INTERREG. A ce titre, il est fondé sur le même diagnostic territorial stratégique qui a été validé par les deux partenaires en décembre 2012.

Le CPER 2015-2020 contribuera à la transition énergétique et écologique, et à cet effet, les critères d'éco-conditionnalité seront mis en application.

# **LA STRATEGIE REGIONALE**





## Thématique 1

### Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

---

Sur cette thématique, Mayotte doit poursuivre la mise à niveau de ses équipements structurants et la modernisation de ses services publics pour garantir la santé de sa population, protéger son environnement et se donner les moyens d'un développement durable.

| Montant sollicité sur la thématique 1 dans le cadre du CPER 2015-2020 : <b>172,9 M€</b> |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| Cadre financier :   | Etat                  | 118,6 M€ |
|   | Conseil départemental | 54,3 M€  |

#### Objectif stratégique 1 : Prévenir et Réduire la vulnérabilité aux risques naturels

Il s'agit de poursuivre les actions engagées pour la protection de la population de Mayotte vis-à-vis des risques naturels.

90% du territoire de Mayotte est touché par un aléa « risques naturels » (hors séismes et vents d'origine cyclonique qui touchent l'intégralité de l'île). Dix Plans de prévention des risques (PPR) sont en cours de réalisation, ils permettront de mieux prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme.

L'île est également exposée à une érosion des sols importante liée notamment aux défrichements, à la mauvaise gestion des eaux pluviales ou à des terrassements mal maîtrisés. Les aléas climatiques sont à l'origine de phénomènes d'érosion très actifs en particulier sur les zones de padzas, évolutions naturelles des altérites qui forment les crêtes des collines. L'érosion touche également les terres agricoles des versants de faible pente. 77% de la superficie de Mayotte est sujette à l'aléa « mouvement de terrain ».

Le Contrat de Projet État-Mayotte 2008-2014 prévoyait, dans sa mesure n° 5-4 "Prévenir et réduire les risques naturels" des études et des travaux dans le but de sécuriser et de protéger les zones habitées et à aménager. Si des études ont été engagées, notamment dans le domaine de la lutte contre l'érosion, aucune réalisation marquante de protection n'a été réalisée.

En conséquence, la programmation 2015-2020 soutiendra les actions visant à :

- compléter la connaissance des risques, surveiller et prévoir les phénomènes ;
- améliorer la gouvernance de la gestion des eaux pluviales ;
- réduire de manière progressive et continue l'exposition aux risques des populations et des activités économiques à travers le lancement de travaux de protection des zones urbanisées ou à urbaniser les plus exposées, et de création ou d'optimisation de tout ouvrage visant à améliorer la gestion des eaux pluviales.

De plus, du fait de la fragilité des sols, le développement d'actions de recherche dans le domaine de l'érosion est nécessaire pour mieux appréhender les causes et anticiper les conséquences des phénomènes observés, les impacts sur le lagon et les solutions à y apporter seront considérés en priorité.

Les actions de prévention et de sensibilisation seront poursuivies.

| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 3,875 M€</b> |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat FPRNM*           | 1,175 M€ |
|   | Etat BOP 123**        | 2 M€     |
|   | Conseil Départemental | 0,7 M€   |

\* FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs

\*\*La finalité de ce programme est d'améliorer les conditions de vie des populations outre-mer en facilitant l'accès au logement, en participant à l'aménagement des territoires et en concrétisant le principe de continuité territoriale. L'amélioration des conditions de vie se traduit aussi par la définition d'un environnement sanitaire et social adapté et d'un environnement culturel valorisé.

## Objectif stratégique 2 : La gestion et la valorisation des déchets

Les enjeux consistent à renforcer l'efficacité des systèmes de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés en vue d'endiguer la pollution croissante liée aux flux de déchets, garantir la préservation du patrimoine naturel de l'île et s'inscrire dans une stratégie d'économie circulaire.

La planification d'ores et déjà engagée par le Conseil départemental comprend le plan de gestion et de prévention des déchets dangereux qui devrait être établi pour septembre 2015, la révision du plan de gestion des déchets du BTP attendu pour 2016 ainsi que la révision du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés également prévu pour 2016.

La situation du traitement des déchets ménagers s'est améliorée en 2014 avec la création du SIDEVAM 976 issu de la fusion des quatre SIVOM, la mise en service de la nouvelle Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumogné et de trois quais de transfert, ainsi que la fermeture des décharges non autorisées.

Afin de poursuivre les actions engagées pour conforter la stratégie de gestion et de valorisation des déchets, il conviendra, dans le cadre de la programmation 2015-2020, de mieux organiser leur collecte, leur recyclage et leur valorisation, avec l'ambition de développer une « stratégie d'économie circulaire » qui s'appuiera sur la feuille de route établie par l'ADEME à l'issue du séminaire tenu en 2014, organisé avec la CCI. Les filières de recyclage seront particulièrement recherchées et encouragées.

Il s'agit en priorité de soutenir la mise à niveau des infrastructures et notamment la réalisation du quai de transfert de Kahani (commune de Ouangani) et de professionnaliser l'organisation de la collecte. Le SIDEVAM sera accompagné dès 2015 pendant plusieurs mois dans son organisation afin de la rendre plus opérationnelle et plus efficace. Un plan de communication à l'attention de la population pour une meilleure gestion des déchets est également prévu.

|  |                       |          |
|--|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 11,740 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>   | ADEME*                | 2,340 M€ |
|  | Etat BOP 123          | 6 M€     |
|  | Conseil Départemental | 3,4 M€   |

\*ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

### Objectif stratégique 3 : Assainissement et eau

**Assainissement :** La mise en conformité de l'assainissement avec la Directive Eaux Résiduaires Urbaines<sup>1</sup> (DERU) implique la réalisation de travaux d'infrastructures considérables, réseaux de collecte et stations d'épuration. Une dérogation de délais a été accordée pour la mise en conformité avec la Directive. Toutefois, cinq stations d'épuration des eaux usées de plus de 10 000 Equivalent Habitants (EH) doivent être réalisées d'ici 2020 (Mamoudzou, Dzaoudzi, Dombéni, Koungou et Sada) et huit de plus d'ici 2027. Cela représente au total 13 installations accompagnées des réseaux de collectes correspondants à réaliser sur 15 ans pour un rythme d'investissement de 50 à 60M€ par an en moyenne. Compte tenu des montants financiers à mobiliser, il sera très difficile d'atteindre les objectifs fixés.

C'est pourquoi les projets envisagés ont fait l'objet d'une hiérarchisation établie au regard des dispositions de la DERU et à partir de critères permettant de garantir leur faisabilité (état d'avancement des études, maîtrise du foncier et des emprises publiques, bouclage financier). Le CPER soutiendra ces projets en cofinancement avec les fonds du FEDER. Le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM) qui a la compétence devra se mettre en capacité de mener à bien ces travaux, aussi un travail important est en cours pour conforter sa gouvernance.

**Eau potable :** L'enjeu consiste à renforcer les capacités de production et de stockage d'eau potable en vue de répondre aux besoins croissants de la population, tout en protégeant la ressource.

L'alimentation en eau est actuellement assurée par deux retenues collinaires (Dzoumogné : 2M m3 et Combani : 1,5M m3), des forages d'eaux souterraines peu productifs (16 au total), 14 captages en rivière non pérennes et une usine de dessalement d'eau de mer localisée sur Petite Terre (capacité de 1 600 m3/j).

La capacité totale de production est de 35 000 m3 par jour pour une consommation journalière actuelle totale de 26 000 m3/j. L'approvisionnement en eau reste à améliorer dans certaines

<sup>1</sup> La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées. Les niveaux de traitement requis et les dates d'échéance de mise en conformité sont fixés en fonction de la taille des agglomérations d'assainissement et de la sensibilité du milieu récepteur du rejet final.

Ces obligations ont été transcrites en droit français par la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées et l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement. Elles impliquent d'importants investissements et mobilisent près de la moitié des aides accordées chaque année par les agences de l'eau.

La DERU s'applique au territoire depuis que Mayotte est devenue région ultrapériphérique en 2014.

zones. Les ressources en eau potable sont limitées et la sécheresse survenue en 2011 a nécessité la mise en place d'un plan d'urgence pour sécuriser l'alimentation en eau des populations.

Des travaux d'interconnexions ont été engagés depuis 2011 pour remédier aux déficits de production entre les différentes zones géographiques de l'île. Les 55 réservoirs de stockage représentent une capacité de 28 600 m<sup>3</sup>. Dans certains secteurs, le stockage représente moins de 12 heures de distribution et 15 réservoirs ont une capacité inférieure à 6 heures de distribution.

Le réseau d'adduction/distribution de 740 km est principalement en fonte excepté sur Petite Terre (50 % du linéaire en PVC) et Mamoudzou (32 % du linéaire).

Pour anticiper de futures sécheresses et faire face à l'augmentation de la demande journalière en eau, la construction d'une troisième retenue collinaire structurante est à l'étude ainsi que de nouvelles campagnes de recherche en eau souterraine. La construction d'une deuxième usine de dessalement demeure toutefois une solution de secours.

L'intervention du CPER sera conforté par les financements mis en place par le PO FEDER.

**Eau agricole :** L'absence d'accès à l'eau pour les projets agricoles est une contrainte importante pour le développement de l'agriculture mahoraise et l'augmentation de la production locale.

L'enjeu est de permettre aux agriculteurs d'avoir accès à l'eau pour les besoins de leurs exploitations, pour l'élevage et les cultures, en déployant des projets collectifs à maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour de petites zones agricoles (ouvrages de récupération d'eau de pluie, forages, stations de pompage, réseaux, systèmes d'irrigation...). L'opération prend en compte l'ensemble des usages de l'eau agricole et l'amélioration de la gestion durable et équilibrée de la ressource, en cohérence avec le schéma directeur de l'hydraulique agricole, les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui vise à optimiser les prélèvements sur la ressource et celles du schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte (SDAARM).

|  |                       |           |
|--|-----------------------|-----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 92,308 M€</b> |                       |           |
| <b>Cadre financier :</b>   | ONEMA*                | 36,360 M€ |
|  | Etat BOP 123          | 54,448 M€ |
|  | Conseil Départemental | 1,5 M€    |

*\*ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques, accompagne la mise en œuvre de la politique publique de l'eau en France.*

## **Objectif stratégique 4 : Répondre aux besoins d'un campus attractif et fonctionnel pour les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Les enjeux en matière d'enseignement supérieur visent l'élévation du niveau de qualification de la population, ce qui nécessite de développer localement l'offre de formations supérieures.

Si l'offre d'enseignement supérieur s'est fortement densifiée depuis la création d'un Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) en octobre 2011 (quatre départements, compte 710 étudiants et 300 instituteurs stagiaires à la rentrée 2013), elle demeure insuffisante pour absorber chaque année le nombre d'inscriptions post-bac et une proportion importante de jeunes partis étudier en métropole ou à La Réunion.

Le CUFR de Mayotte occupe l'ancien Institut de Formation des Maîtres de Dombéni. A terme, le centre souhaite accueillir 3 500 étudiants et développer de nouvelles filières. Les infrastructures nécessaires (équipements spécifiques, laboratoires, bibliothèque, salles spécialisées) sont actuellement estimées à 80 M€.

Le programme de construction du futur campus à Dombéni reste à toutefois à préciser, il devra se doter des équipements favorisant la vie étudiante et s'intégrer dans la vie de la commune.

Le CPER financera les études de faisabilité du futur campus (choix du site en fonction du schéma directeur de développement du CUFR) et de programmation, ainsi que les travaux d'extension du site actuel.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 5,2 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 150*         | 5 M€   |
|   | Conseil départemental | 0,2 M€ |

*\*Placé sous la responsabilité du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce programme finance essentiellement la formation des étudiants inscrits dans les universités.*

## Objectif stratégique 5 : Infrastructures scolaires et éducatives

L'objectif est d'améliorer les conditions de la vie scolaire, par la mise en place de lieux de restauration dans les établissements du second degré et d'un internat dans le lycée agricole de Coconi.

**La restauration scolaire :** à Mayotte, seuls 5 établissements, 3 lycées et 2 collèges, possèdent un service de restauration scolaire. La prestation d'aide à la restauration scolaire (PARS) a été mise en place en 2005 et permet, par une convention signée entre la Caisse d'allocations familiales et la commune, une participation minimale pour les parents. Ce montant est révisé chaque année.

Tous les autres établissements proposent des collations mises en place en 2008 permettant aux élèves de pouvoir se nourrir d'une collation froide pour un montant de 0,20 euro (le financement est fixé par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2014 relatif au financement de la prestation spécifique de restauration scolaire dans les établissements des départements d'outre-mer pour l'année 2014).

Le système éducatif peine à répondre aux besoins d'équipement des établissements scolaires soumis à des flux d'élèves importants. L'ouverture de ces établissements sur une amplitude horaire journalière de 7h à 17h rend nécessaire, non seulement d'offrir aux élèves des repas équilibrés lors du déjeuner, mais également des lieux de restauration adaptés et respectant la sécurité et l'hygiène alimentaire.

**L'internat du lycée agricole de Coconi** : pour offrir aux élèves du lycée agricole de Coconi des conditions de travail optimisées en supprimant leurs temps de transports qui souvent peuvent être très longs, ainsi qu'un meilleur encadrement, un projet d'internat est en cours d'élaboration.

|  |                       |      |
|--|-----------------------|------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 10 M€</b> |                       |      |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 123          | 4 M€ |
|  | Conseil départemental | 6 M€ |

## Objectif stratégique 6 : Infrastructures sportives

Mayotte souffre d'un sous équipement en infrastructures sportives. Les équipements sont peu nombreux (ratio moyen de 13 équipements pour 10 000 habitants, contre 51 en métropole), peu spécialisés et peu ou mal entretenus, ce qui génère de nombreux problèmes : concurrence entre les pratiques sportives (fort taux d'occupation des plateaux), rencontres annulées ou reportées, non-respect des normes fédérales et de sécurité, organisations d'événements sportifs d'une certaine envergure rendues difficiles, offre de pratique peu diversifiée. Ce sous-équipement peut également être source de tensions dans les communes.

L'objectif est de réaliser des équipements sportifs territoriaux aux normes, permettant d'accueillir des compétitions de haut niveau, et d'aider les communes à faire face aux contraintes récentes liées à la mise sous tutelle par l'Etat du syndicat mixte d'investissement et d'aménagement de Mayotte (SMIAM) qui n'assurait pas la maîtrise d'ouvrage des installations sportives. Il s'agit aussi bien des stades de football (dont le stade de Cavani), que des gymnases ou des pistes d'athlétisme. Les projets soutenus devront prendre en compte la gestion et l'exploitation des équipements.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 26,5 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 123          | 3 M€    |
|  | Conseil départemental | 23,5 M€ |

## Objectif stratégique 7 : Répondre aux besoins en infrastructures culturelles.

Au niveau des équipements culturels, Mayotte accuse un manque important : l'île ne compte qu'une seule salle de cinéma, aucun équipement adapté pour l'enseignement de la musique, de la danse ou des arts plastiques et aucune galerie d'art institutionnelle.

La Direction des affaires culturelles (DAC) accompagne depuis un an la structuration d'un cinéma itinérant pour apporter une solution aux difficultés de déplacements des publics et permettre la mise en place d'une véritable politique d'éducation à l'image. Possible en plein air en saison sèche, l'activité ne peut se maintenir lors de la saison des pluies faute d'espaces couverts dotés d'une acoustique correcte.

Le réseau des bibliothèques de l'île est le seul réseau culturel structuré. Composé d'une bibliothèque départementale de prêt (BDP), et de 19 bibliothèques municipales, ce réseau peine à remplir sa mission pourtant essentielle dans le contexte linguistique mahorais. Sans moyens pour les acquisitions, avec un personnel trop peu nombreux et trop peu formé, la capacité du réseau à proposer des animations repose exclusivement sur une association de bibliothécaires bénévoles soutenus par la DAC.

La culture est un facteur majeur d'inclusion sociale, mais aussi de développement économique et de rayonnement régional. Le CPER soutiendra le développement des équipements culturels, notamment le projet de musée de Mayotte, prévu pour être installé dans l'ancienne résidence des gouverneurs de Dzaoudzi. Le bâtiment a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques puis classé à la commission nationale des monuments historiques en mars 2013. Cette procédure permet à l'Etat de mobiliser les crédits nécessaires à la réhabilitation du bâtiment.

Le projet d'un centre culturel a été inscrit dans le précédent plan, puis abandonné, en raison d'un coût trop élevé. Plus prosaïquement, la DAC préconise, en s'appuyant sur les MJC, d'accompagner l'ancrage d'équipes artistiques (théâtre, danse, écoles de musique associatives) sur des territoires précis leur permettant ainsi de disposer d'un outil de création professionnel, de travailler le rapport aux publics, de diffuser leurs créations et d'en accueillir d'autres.

L'objectif est donc de constituer un maillage territorial suffisant pour permettre l'essor de la créativité locale et son rayonnement.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 7,5 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 123          | 1 M€   |
|   | Conseil départemental | 6,5 M€ |

## **Objectif stratégique 8 : Répondre aux besoins en équipements sanitaires et sociaux**

Il s'agit d'améliorer l'offre de services sanitaires et médico-sociaux afin de garantir à l'ensemble de la population, quelque soit son lieu de résidence, un accès suffisant et égal aux soins et aux services médico-sociaux, en répondant aux normes d'accueil et d'hygiène.

La logique d'intervention est portée par :

- le plan stratégique et le plan régional de santé de l'Océan Indien (PRSS - Océan indien) ;
- le schéma régional de l'offre médico-sociale (SROMS) de l'ARS-Océan indien, qui sera révisé en 2016, dans une démarche partenariale, pour aboutir à un complément spécifique pour Mayotte du SROMS. Dans ce cadre, les orientations du SROMS seront prises en compte ;
- le schéma de l'offre médico-sociale (SOMS) porté par le Conseil départemental et devant être approuvé à la fin du premier semestre 2015 ;
- le schéma directeur de l'enfance et de la famille 2010-2015 validé en 2009 par le Conseil départemental.

Les équipements à construire sont les suivants :

- Centres médicaux-sociaux et de Protection maternelle et infantile (PMI au nombre de 10) ;
- Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence (hors BSMA) ;
- Centre de traitement et d'alerte du Centre opérationnel d'incendie et secours (CTA-CODIS), et réhabilitation des centres existants.

|  |                       |          |
|--|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 15,782 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat                  | 3,282 M€ |
|  | Conseil départemental | 12,5 M€  |



## Thématique 2

### Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

---

Au regard de la densité démographique du territoire et des besoins identifiés dans l'ensemble des communes, la perspective de développer des initiatives territoriales intégrées à caractère urbain s'est imposée comme une piste de travail particulièrement utile et nécessaire pour Mayotte.

Il s'agit d'intégrer le renouvellement urbain, l'action sur le cadre de vie, les interventions à caractère d'insertion économique, la consolidation de la vie collective et du lien social, la politique en faveur des jeunes et d'accompagnement des familles en un ensemble de programmes territoriaux cohérents.

Des infrastructures rurales en qualité et en nombre suffisant sont également une nécessité pour le développement de l'économie agricole.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 2 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 35,5 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat                  | 12,6 M€ |
|  | Conseil départemental | 22,9 M€ |

#### Objectif stratégique 1 : Aménagement du foncier

Il s'agit de mobiliser le foncier et favoriser son aménagement.

L'aménagement de nouvelles zones consacrées à l'habitat ou aux services ainsi que l'atteinte des objectifs de construction de logements (les estimations de la DEAL portées à l'occasion de l'analyse du projet de SAR évaluent le besoin en logements à 35 000 à l'horizon 2025, dont la moitié répondraient aux besoins des opérations de RHI) passe nécessairement par la production de foncier viabilisé. Les capacités réduites d'investissement des collectivités demandent un apport important de fonds publics.

Les besoins concernent également les équipements et infrastructures publiques nécessaires au fonctionnement des structures et au développement économique de l'île. Ces besoins sont d'autant plus importants que la commande publique est actuellement celle qui alimente le plus la filière du BTP. Disposer de terrains aptes à supporter les équipements structurants de l'île est donc une nécessité absolue.

La mobilisation du foncier reposera notamment sur :

- le développement d'une stratégie de maîtrise foncière par la création d'un Etablissement public foncier d'État – EPFE – a été validée au niveau ministériel ;
- le cas échéant, la mise en place de conventions d'action foncière avec les collectivités ;
- le développement d'une compétence « aménagement » locale ;
- la mise en place du Fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU)

Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 2,5 M€\*

|                   |                       |        |
|-------------------|-----------------------|--------|
| Cadre financier : | Conseil Départemental | 2,5 M€ |
|-------------------|-----------------------|--------|

\*Hors contrat, l'Etat contribuera à la mise en place de l'Etablissement public foncier à hauteur de 3 M€ par an sur une durée de quatre ans.

## Objectif stratégique 2 : Politique de revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs

L'enjeu est d'améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie des habitants de Mayotte. C'est aussi un enjeu majeur pour l'égalité des territoires.

Compte-tenu des retards structurels de Mayotte en termes d'équipements de toute nature, la politique de revitalisation des centres bourgs s'inscrit dans une problématique générale d'aménagement du territoire et constitue un véritable défi pour les décideurs publics. Les opérations de renouvellement urbain (cf. l'élaboration du NPNRU) intègrent en effet de nombreuses actions (sur le cadre de vie, sur l'insertion économique et la consolidation de la vie collective et du lien social, sur la politique de la jeunesse et d'accompagnement des familles ...).

Il s'agit également de poursuivre le traitement des zones insalubres et développer le renouvellement urbain. Le traitement des zones insalubres est une priorité ; deux axes d'intervention seront appuyés financièrement :

- le programme d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) sera renforcé avec l'ambition de libérer du foncier pour densifier l'habitat par des constructions neuves et d'enclencher la réhabilitation des logements existants. Les études de RHI devront, si possible, être engagées prioritairement dans les zones à risques, les périmètres correspondants restant à identifier ;
- des opérations de rénovation urbaine seront retenues au titre du NPNRU ; elles mobiliseront des moyens de l'État tant en aménagement qu'en construction de logements sociaux et en réhabilitation en participation avec les collectivités locales.

Une maîtrise d'ouvrage forte et structurée pour de telles opérations est une nécessité absolue. Elle doit pouvoir s'appuyer sur une compétence locale en matière d'ingénierie de l'aménagement. Cette compétence, qui est également indispensable pour mener à bien la construction, la réhabilitation et la gestion de structures telles que les maisons de services au public ou de santé, reste à créer dans la plupart des communes voire au niveau départemental. La qualité de la gouvernance et de l'avancement du projet de revitalisation du village de Dzoumogné dans la commune de Bandraboua, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation des centres bourgs », sera à ce titre particulièrement emblématique.

L'appui aux projets communaux intéressera également les espaces ruraux, par la création et l'amélioration des services de base et des équipements de proximité pour la population rurale en réponse au manque d'infrastructures de base dans les communes tels les ouvrages de gestion des eaux pluviales, de voirie et les équipements de proximité (espaces publics, éclairage public, équipements sportifs et récréatifs...).

|  |                       |        |
|--|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 13 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 112*/123     | 5,1 M€ |
|  | Conseil départemental | 7,9 M€ |

\* Le programme 112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire – participe au développement durable, solidaire et équilibré des territoires.

### Objectif stratégique 3 : Voirie rurale à vocation agricole et forestière

La faiblesse du réseau de pistes rend l'accès aux zones rurales difficile, complique les activités de transport des produits récoltés, et peut occasionner de fortes contraintes aux équipes de secours en cas d'intervention.

Il est prévu de renforcer le réseau de pistes pour desservir les zones agricoles enclavées, les zones forestières et améliorer le réseau existant souvent en mauvais état et impraticable à la saison des pluies. Ces améliorations faciliteront la mécanisation du travail, la commercialisation des produits, et contribueront à améliorer les résultats économiques des exploitations.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 4,6 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 123          | 2,1 M€ |
|   | Conseil départemental | 2,5 M€ |

### Objectif stratégique 4 : Électrification rurale

Il s'agit de poursuivre les travaux engagés annuellement afin de permettre aux communes dites rurales de disposer d'électricité dans de bonnes conditions (en capacité disponible et dans des conditions de sécurité normales pour les usagers).

Ces travaux s'effectuent dans le cadre du régime « rural »<sup>2</sup>, le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux en basse tension (travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique), l'opérateur public EDM étant chargé de fournir l'électricité dans ces zones non interconnectées.

L'utilisation d'équipements d'énergie alternative (photovoltaïque) sera valorisée.

|  |                       |        |
|--|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 15,4 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 123          | 5,4 M€ |
|  | Conseil départemental | 10 M€  |

<sup>2</sup> Le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) a pour objet d'apporter une aide financière au maître d'ouvrage qui entreprend les travaux de développement des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire de communes considérées comme rurales. A Mayotte, toutes les communes, à l'exception de quatre quartiers de Mamoudzou, entrent dans le régime rural.

## **Objectif stratégique 5 : Nouveau programme national de rénovation urbaine**

Les quartiers de Kawéni, sur la commune de Mamoudzou, Majicavo Koropa sur la commune de Koungou et la Vigie sur les communes de Dzaoudzi et Pamandzi ont été retenus sur la liste des territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les protocoles de préfiguration sont en cours d'élaboration. Les opérations de rénovation urbaine seront retenues au titre du deuxième Programme national de rénovation urbaine (PNRU2) ; elles mobiliseront des moyens de l'État tant en aménagement qu'en construction de logements sociaux et en réhabilitation.

Le territoire lauréat de l'expérimentation de revitalisation des centres bourgs pourra également bénéficier du PNRU2.

Les conventions partenariales passées avec l'ANRU préciseront les montants des cofinancements et seront annexées au contrat de plan. Les opérations pourront être valorisées par le CPER.

## Thématique 3

### Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)

---

Les enjeux de la thématique visent la réduction de la dépendance énergétique de l'île, la satisfaction de la demande en énergie et la limitation des impacts environnementaux sur le climat et la qualité de l'air.

En 2013, la capacité de production d'électricité à Mayotte était de 80MW (puissance installée) délivrée par des générateurs au fuel (centrales thermiques EDM des Badamiers et de Longoni). Même si la maîtrise des dépenses énergétiques ralentit les besoins en énergie, le développement économique de l'île et l'augmentation de sa démographie passeront par une augmentation de la production d'énergie électrique multiplié par un facteur 1,5 à l'horizon 2025.

Actuellement, le taux d'énergies renouvelables dans le bouquet de consommation énergétique finale approche les 5% selon le bilan énergétique de 2012, alors que la part des Energies renouvelables a été fixée pour Mayotte à 50% dans le projet de loi sur la transition énergétique. Le solaire est la seule forme d'énergie renouvelable produite sur Mayotte. La puissance installée est de 13,1 MW en 2012 par 70 installations de production. Les outils de production se limitent aux panneaux solaires positionnés en toitures (habitations, parking, surfaces de vente, établissements scolaires).

Il ressort des différentes études menées à ce jour pour Mayotte que les filières les plus prometteuses à court terme sont le photovoltaïque et le potentiel du biogaz (estimé à 1,2 MW à l'horizon 2018, à partir du stock de déchets de l'unique installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumogné). D'autres potentiels énergétiques restent à étudier : tiré de la biomasse (cocotiers ou déchets verts), délivré par station de transfert et de pompage hydraulique, obtenu à partir de l'énergie des mers, ainsi que le potentiel thermique de l'océan et l'éolien, notamment en offshore. Il n'existe aucune perspective à court terme dans le domaine de la géothermie.

La stratégie régionale soutiendra notamment les projets innovants de stockage d'énergie, de systèmes de production d'énergie et de réseaux électriques intelligents. Elle prendra appui sur le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), et sur le plan climat-énergie territorial (PCET). Une politique volontariste d'économies d'énergie sera recherchée et mise en place dans les secteurs clés du bâtiment et des transports.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 3 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 4,678 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat                  | 3,678 M€ |
|   | Conseil départemental | 1 M€     |

## Objectif stratégique 1 : Efficacité énergétique des bâtiments

L'enjeu est de participer à l'amélioration de la qualité de l'air, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Les travaux réalisés participeront à l'amélioration de la qualité d'usage des bâtiments concernés et faciliteront la gestion de leur entretien et maintenance.

En l'absence de réglementation thermique spécifique au territoire, une Charte « MayEnergie » visant à encourager la réalisation de bâtiments neufs, confortables et énergétiquement performants, a été développée localement pour accompagner les professionnels du bâtiment dans la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales dans l'attente de la réglementation thermique du bâtiment qui sera applicable pour toutes les constructions neuves à partir du 31 décembre 2016.

La charte s'applique à Mayotte à l'ensemble des bâtiments neufs publics et privés (individuels, collectifs, tertiaires, commerciaux, hôteliers, de l'enseignement...). Elle est adaptable à tout type d'architecture. Les secteurs hospitaliers et industriels peuvent profiter de la démarche MayEnergie. De même, les projets de réhabilitation peuvent faire l'objet d'un examen spécifique en vue de l'obtention d'une reconnaissance. Elle définit :

- un niveau de référence ;
- deux niveaux de reconnaissance « MayEnergie » distinguant les bâtiments de qualité.

La charte MayEnergie vise à :

- reconnaître la qualité thermique et la performance énergétique des constructions selon un référentiel commun ;
- inciter les maîtres d'ouvrage à prendre en compte la problématique de la maîtrise de la demande en énergie<sup>3</sup> (MDE) ;
- guider les maîtres d'œuvre vers des solutions techniques, conseiller les entreprises mahoraises de la construction pour réaliser des bâtiments plus confortables et moins énergivores, limiter au maximum le temps de retour du surinvestissement pour les maîtres d'ouvrage, grâce notamment à l'optimisation technique et financière du bâtiment.

Le CPER sera conforté par l'intervention du FEDER. Les actions seront cohérentes avec les orientations de la stratégie de spécialisation intelligente (SRI-SI) et concerneront notamment :

- Les études relatives à l'optimisation des consommations énergétiques et des émissions de GES dans les administrations et les entreprises (diagnostics énergétiques, bilans de GES ...), de faisabilité préalable à des investissements permettant la maîtrise des consommations énergétiques, en particulier au niveau des toitures ; les investissements correspondants aux travaux à suivre ; les opérations de communication, de sensibilisation et d'information<sup>4</sup> ;
- La mobilisation des professionnels du bâtiment sur les enjeux de la construction énergétiquement performante et de la rénovation du bâti existant sera également recherchée.

<sup>3</sup> La notion de maîtrise de la demande en énergie (MDE), regroupe des actions d'économies d'énergie développées du côté du consommateur final, et non du producteur d'énergie (bien que ce dernier puisse y contribuer).

<sup>4</sup> Un espace « Info-énergie » a été créé à Mayotte en 2014. Il est porté par l'association « Les naturalistes de Mayotte ». Son rôle est de délivrer un conseil auprès des particuliers sur toute question concernant l'énergie dans l'habitat et les transports. Deux conseillers ont été recrutés à cet effet par l'association.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 1,1 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | ADEME                 | 0,9 M€ |
|   | Conseil départemental | 0,2 M€ |

## Objectif stratégique 2 : Energie renouvelable et changement climatique

Pour cet objectif, la stratégie régionale fixe comme priorité l'accompagnement des projets de production d'énergies renouvelables à partir des ressources locales. Ces projets seront notamment centrés sur les investissements en programmes d'eau chaude solaire collectives, l'étude du réseau de chaleur et de froid à partir des rejets thermiques (chaleur fatale) de la centrale EDM de Longoni, et l'usage de la biomasse.

Les actions opérationnelles sur le logement individuel pourront notamment être mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des opérations de rénovation urbaine et de résorption de l'habitat insalubre. Il s'agira de développer des filières de construction adaptées aux exigences locales en s'appuyant sur des référentiels locaux énergétiques sur le bâti en milieu tropical. La mobilisation et la formation des professionnels du secteur du bâtiment permettra de mieux maîtriser les dépenses énergétiques (MDE) dans les secteurs tertiaire et résidentiel. Il s'agira de favoriser l'autonomie énergétique dans les sites isolés.

Au plan des études, les efforts de recherche et développement sur les énergies marines seront accélérées de même que la recherche et le développement pour le stockage de l'énergie (projets innovants de stockage de l'énergie tels que le projet OPERA<sup>5</sup>, etc.), et l'expérimentation des réseaux électriques intelligents (*smart grids*<sup>6</sup>).

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,67 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | ADEME                 | 0,44 M€ |
|  | Conseil départemental | 0,25 M€ |

<sup>5</sup> Le projet **Opéra** (Opération pilote énergies renouvelables pour sécuriser le réseau électrique autonome de Mayotte), lancé conjointement par l'INES (basé à Lyon), EDM et Sunzil Mayotte, consiste à réaliser une batterie géante, qui emmagasinerait et stockerait l'énergie solaire produite. Cette batterie, qui pourrait injecter jusqu'à 3 mégawatts dans le réseau électrique, prendrait le relais du soleil lorsqu'il disparaît, le temps pour la centrale thermique de se remettre en route.

<sup>6</sup> Le **smart grid** est un réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation et qui a pour objectif de rationaliser les mailles du réseau d'électricité pour en améliorer l'efficacité énergétique.

### Objectif stratégique 3 : reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

La biodiversité de Mayotte constitue une richesse et un atout pour le développement du tourisme et de l'économie. Devant les différentes et nombreuses atteintes auxquelles elle doit faire face, sa protection est indispensable. De nombreux organismes portent à Mayotte des missions dans le domaine de l'eau et de la biodiversité (ONEMA, DEAL, DMSOI, Conservatoire du littoral, ONF, BRGM, Parc naturel marin), chacun avec ses moyens parfois limités, à l'exception du Parc naturel marin. Pour plus d'efficacité, ces moyens pourraient être regroupés au sein d'une Agence de la biodiversité (future loi Biodiversité) dont les principales missions porteront sur la connaissance des milieux, l'expertise et le conseil, et le financement des projets territoriaux.

Le CPER soutiendra l'amélioration des connaissances et des réseaux d'observation sur les habitats, les espèces, les pratiques, les menaces et la diffusion des données (inventaires, observatoire de la biodiversité terrestre et marine), de même que l'éducation à l'environnement (voir objectif stratégique 5 de la présente thématique).

Enfin, la protection du patrimoine forestier demande une gestion forestière équilibrée pour permettre aux espaces forestiers de jouer l'ensemble des rôles attendus : réservoir de biodiversité, accueil du public, valorisation économique, enjeu en termes de qualité des paysages et du cadre de vie. Le CPER soutiendra les actions opérationnelles cohérentes avec les orientations départementales forestières de Mayotte ainsi que les études et actions de développement de la connaissance des milieux forestiers et agroforestiers hors domaine public.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 2,563 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 113/123      | 2,263 M€ |
|   | Conseil départemental | 0,3 M€   |

### Objectif stratégique 4 : développement territorial intégré

Le développement territorial intégré fait appel à des démarches globales, permettant dans le cadre de cet objectif de dynamiser la mise en route de la transition écologique et énergétique. Ces démarches présentent les caractéristiques suivantes :

- responsabilisation et renforcement de la capacité des acteurs locaux basés sur le partenariat et la participation locale ;
- prépondérance de la coopération et de l'innovation ;
- un plan d'action détaillé, avec des actions cohérentes et complémentaires.

Deux projets sont identifiés dans le CPER qui accompagnera leur animation, le soutien aux études et leur évaluation :

- démarches de type agenda 21 : mobilisation des acteurs économiques et sociaux (entreprises, agriculteurs, établissements de santé, d'enseignement et culturels...) ;



- le plan climat énergie territorial (PCET) : en vue d'actions opérationnelles sur la mobilisation des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité, l'économie circulaire et l'aménagement.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,115 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | ADEME                 | 0,065 M€ |
|   | Conseil départemental | 0,050 M€ |

### Objectif stratégique 5 : poursuivre l'éducation à l'environnement et au développement durable

La mobilisation pour la préservation de l'environnement se développe au travers d'actions de sensibilisation et d'éducation, grâce à l'implication de nombreux acteurs, principalement associatifs. Cette mobilisation sera poursuivie avec la recherche d'une meilleure synergie confortant la convergence et la mutualisation des actions d'éducation, qui s'appuieront sur les orientations déjà évoquées lors du dernier débat sur la transition énergétique. Une attention particulière sera portée sur l'évaluation qualitative des actions menées, qui jusqu'alors peine à être réalisée.

L'action partenariale, associant les collectivités, l'ensemble des services de l'Etat et les acteurs associatifs sera recherchée pour permettre d'accompagner les territoires dans le domaine environnemental au service de politiques publiques (projets de constructions, opérations d'aménagement, RHI) et de projets d'acteurs.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,21 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 113/217      | 0,01 M€ |
|  | Conseil départemental | 0,2 M€  |

## Thématique 4

### Développement de la recherche et innovation (filiale d'excellence)

#### Objectif stratégique : créer un pôle de recherche (pôle d'excellence marine)

L'enjeu est le développement de la structuration des réseaux d'innovation, en particulier dans les domaines de la stratégie SRI-SI<sup>7</sup>, qui pourraient déboucher sur une offre locale de nouveaux produits et services.

L'offre de recherche et développement (R et D) est quasi inexistante à Mayotte, ce qui limite les capacités d'innovation des entreprises, et les liens entreprises-recherche ne peuvent se développer qu'avec des organismes extérieurs au territoire.

Pour initier et développer la recherche, des équipements performants seront susceptibles d'attirer la communauté scientifique et l'aider à développer ses activités afin de créer un dynamisme dans les secteurs à fort potentiel tels que : la mer, l'aquaculture ou l'agriculture, en contribuant à accroître le niveau de formation et de qualification favorisant l'emploi, la compétitivité et la transition écologique.

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte, créé en 2011, a positionné la recherche en écologie marine comme axe de développement majeur de son projet d'établissement, au sein d'un pôle dédié s'appuyant sur l'interdisciplinarité et les collaborations locales, régionales et nationales.

Futur pôle d'excellence marine, accueillant l'IFREMER, ce projet sera soutenu par le CPER. Il permettra notamment de disposer d'un laboratoire d'analyse et de recherche sur l'île, en étroite collaboration avec les autres DOM producteurs.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 4 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 4,9 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat                  | 0,2 M€ |
|   | Conseil départemental | 4,7 M€ |

<sup>7</sup> Stratégie du programme européen FEDER / FSE en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale

## Thématique 5

### Cohésion sociale et employabilité

---

Pour répondre aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, la stratégie territoriale de Mayotte soutiendra les actions suivantes :

- améliorer la connaissance des filières d'emploi et de formation ;
- concourir à la mise en place de la réforme du service public de l'orientation professionnelle, notamment par la mise en réseau des acteurs et leur professionnalisation ;
- sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail et notamment des plus jeunes ;
- identifier et accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques ;
- accompagner le déploiement des accords de branches.

En matière de ressources humaines la priorité sera accordée à l'émergence des filières porteuses en termes d'emplois et aux secteurs d'activités présentant un réel potentiel en termes d'innovation : pêche, agriculture, économie sociale et solidaire.

L'adaptation des outils de la politique de l'emploi au service des territoires, des branches et des personnes sera poursuivie, au moyen d'observations socio-économiques (par l'observatoire régional de l'emploi et de la formation : OREF) et de démarches prospectives des métiers et des qualifications pour les filières à forte valeur ajoutée. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera systématiquement intégrée aux actions.

L'offre de formation fera l'objet d'une information et d'une communication élargies auprès de tous les acteurs et des publics cibles.

Des actions spécifiques seront mises en place à destination des jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la maîtrise du français.

Les projets soutenus dans le cadre du CPER seront combinés avec les orientations du programme opérationnel FSE.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 5 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 19,7 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat                  | 6,2 M€  |
|  | Conseil départemental | 13,5 M€ |

## Objectif stratégique 1 : Amélioration des connaissances et des besoins en compétences

Le contexte économique de Mayotte se caractérise par un marché de l'emploi contraint et des mutations économiques en cours d'accélération. Aussi, pour anticiper et accompagner ces mutations et soutenir les initiatives propices au développement du territoire, il convient de mener une politique concertée et cohérente de développement des compétences. Le CPER pourra notamment contribuer à la prise en charge des coûts de prestations de conseil supportés par les entreprises pour la conception et l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Le secteur du BTP connaît des difficultés conjoncturelles et structurelles, un travail de soutien des compétences individuelles et collectives sera envisagé comme facteur clef de leur compétitivité.

Dans d'autres secteurs, les entreprises ou les branches pourraient être incitées à engager des démarches anticipées et concertées de GPEC, notamment le tourisme, l'environnement, les services, etc.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,75 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 103*         | 0,25 M€ |
|  | Conseil départemental | 0,5 M€  |

\* Ce programme porte l'accompagnement des mutations économiques et le développement de l'emploi.

## Objectif stratégique 2 : Mettre en réseau les acteurs de l'orientation et de la formation et assurer leur professionnalisation

Les professionnels de l'orientation et de la formation à Mayotte doivent être mieux structurés. Les objectifs recherchés par la mise en réseau des acteurs de l'orientation et de la formation doivent notamment permettre de favoriser les échanges entre les professionnels afin de mutualiser leurs ressources (locaux, secrétariat...) de manière à élargir la palette des prestations offertes, en termes de diversité et de qualité.

Les projets soutenus sont les suivants :

- accompagner la mise en place du service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- créer une plate-forme de formation de formateur

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 5,45 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 103          | 0,45 M€ |
|  | Conseil Départemental | 5 M€    |

### Objectif stratégique 3 : Développer les filières à enjeux, déployer des accords de branche et d'entreprise

La fragilité de l'économie mahoraise impose de saisir, encourager et accompagner toutes les perspectives de développement du territoire, à partir des besoins locaux pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Une démarche d'analyse et d'anticipation des besoins du territoire doit être encouragée en partenariat avec tous les acteurs institutionnels (chefs d'entreprises, branches, etc.)

L'anticipation des évolutions structurelles des secteurs d'activité peut orienter les politiques de formation professionnelle vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises. Il s'agit ainsi de préserver l'emploi sur le territoire mais aussi la compétitivité des entreprises, notamment les PME, en traitant les métiers en terrain et en anticipant sur les besoins en compétences de demain.

Pour cela, il convient de :

- favoriser l'accompagnement, le développement et la structuration de l'entrepreneuriat pour améliorer le taux de survie des entreprises et favoriser le transfert des activités informelles vers le secteur formel ;
- développer la formation tout au long de la vie pour les actifs occupés et notamment les salariés ;
- mettre en place des cadres de travail collectifs pour l'identification des métiers porteurs pour le territoire ;
- professionnaliser les dirigeants d'entreprises, notamment en matière de gestion de ressources humaines et compétences en prévision des mutations ;
- identifier et accompagner les mutations économiques et sécuriser les parcours individuels ;
- promouvoir la GPEC et le dialogue social en entreprise...

Les actions soutenues devront contribuer à :

- l'acquisition de connaissance territorialisés sur les champs de l'emploi, de la formation et du marché du travail ;
- la mise en place d'outils statistiques partagés,
- anticiper les besoins en formations et en compétences ;
- réaliser des analyses quantitatives et qualitatives sur les relations emploi-formation ;
- analyser les trajectoires professionnelles des publics cibles.

**Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,15 M€**

|                          |              |         |
|--------------------------|--------------|---------|
| <b>Cadre financier :</b> | Etat BOP 103 | 0,15 M€ |
|--------------------------|--------------|---------|

## Objectif stratégique 4 : favoriser l'insertion professionnelle et le retour vers le marché du travail des publics fragilisés, notamment par la maîtrise des compétences clés

L'enjeu est le renforcement de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme et la mise à niveau des adultes concernant les compétences clés : 58 % des habitants en âge de travailler sont en situation d'illettrisme ainsi que 44 % des jeunes de 16 à 24 ans, 71 % de la population n'a aucun diplôme qualifiant et un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé. Une personne sur dix seulement déclare le français comme langue parlée durant l'enfance. Le shimaore est la langue maternelle la plus courante (41 % de la population).

Les actions devront également permettre de développer le repérage et la remobilisation de jeunes en situation d'exclusion et aboutir à une insertion dans la formation professionnelle tout au long de la vie et une insertion et/ou un maintien dans l'emploi.

Les actions sélectionnées concerneront tous les publics, jeunes et adultes en situation de handicap ou d'illettrisme.

|  |              |         |
|--|--------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 1,15 M€</b> |              |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 123 | 1,15 M€ |

## Objectif stratégique 5 : apporter un appui à l'investissement visant l'amélioration de l'outil d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle

Les employeurs déclarent avoir des difficultés de recrutement dans nombre de métiers, notamment pour les cadres intermédiaires ou dans des spécialités techniques.

La stratégie territoriale en matière de formation professionnelle doit prendre en compte la réalité de l'outil de formation qui est en constante évolution et doit donc se doter d'outils spécifiques :

- un système d'information décisionnel accessible ;
- un partenariat méthodologique avec les branches professionnelles ;
- une veille documentaire pour capitaliser les informations ;
- un système de diffusion des travaux par le biais de supports matérialisés et dématérialisés.

Il est prévu de soutenir :

- la réhabilitation du Centre de formation maritime (Dzoudzi)
- la construction d'un Pôle information et de formation (CRIJ, CFA, CARIF-OREF)

|  |                       |        |
|--|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 12,2 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 103          | 4,2 M€ |
|  | Conseil départemental | 8 M€   |

## Thématique 6

### Développement économique durable

---

La croissance mahoraise est basée sur un modèle dépendant essentiellement des transferts publics. Les orientations définies lors de l'élaboration conjointe du document stratégique « Mayotte 2025 » visent à réduire cette dépendance et favoriser le développement du secteur privé :

- en développant et en favorisant les filières qui présentent le plus fort potentiel de développement, notamment le tourisme, l'agriculture et les transports ;
- en renforçant la compétitivité du tissu économique local grâce à un accompagnement de qualité des entreprises, et des conditions de travail plus attractives.

D'autre part, le programme opérationnel FEDER - FSE consacre 20 millions d'euros sur la période 2014-2020 sur les objectifs de compétitivité et de structuration du tissu économique, dédiés :

- au renforcement des structures d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet, et à la création d'une agence de développement économique et de l'innovation
- à la structuration des filières et au financement des projets d'investissements des entreprises, afin de favoriser la création de nouveaux emplois et l'émergence de nouveaux produits et services sur le territoire ;
- aux entreprises de production locale dans l'objectif de réduire le coût de leurs approvisionnements en matière et en produits de consommation intermédiaire. Cette mesure cofinancée par l'État a été mise en œuvre, dans un objectif de compétitivité des entreprises locales, pour compenser leurs handicaps liés à l'insularité du territoire et son éloignement par rapport à la métropole.

Le CPER soutiendra plus particulièrement l'accompagnement des entreprises des secteurs innovants et de la filière agricole, les filières pêche et aquaculture, ainsi que le développement du tourisme durable.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 6 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 26,85 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat                  | 7,8 M€   |
|   | Conseil départemental | 19,05 M€ |

## Objectif stratégique 1 : accompagner les entreprises

En matière de développement économique, les actions seront menées en cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente de Mayotte (SRI-SI) et plus largement dans le cadre des orientations du document stratégique « Mayotte 2025 ».

Il importera de favoriser le développement de nouveaux produits et services, l'accès et l'utilisation des données publiques, l'acquisition des outils et équipements nécessaires au développement du télétravail, ainsi qu'aux actions de collaborations inter-entreprises et, enfin, l'intégration des usages numériques afin d'asseoir la croissance et d'offrir de nouvelles opportunités de développement. Il en est ainsi pour la structuration des secteurs innovants dans les NTIC, l'énergie, l'agro-alimentaire, les biotechnologies et les services (notamment les services à la personne) et favoriser l'implantation des organismes de recherche dans le tissu économique local (IFREMER).

Dans le domaine de l'agriculture, le CPER soutiendra le financement des investissements des infrastructures et des équipements de transformation et de commercialisation des produits agricoles et pour la structuration des filières agricoles notamment afin d'améliorer la mise en marché des productions (modernisation des exploitations et créations d'entreprises en zones rurales). Cette démarche sera complémentaire au FEADER et de certaines actions soutenues par le POSEI 2014-2020 de Mayotte au titre de la fabrication et de la commercialisation des produits végétaux et animaux.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises de Mayotte n'ont pas encore exploité le potentiel offert par l'informatisation et l'Internet pour mieux s'organiser et générer des gains de productivité ou développer de nouveaux produits et services leur permettant d'être plus efficaces, plus compétitives pour développer leur marché local.

| Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : <b>17,85 M€</b> |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| Cadre financier :   | Etat BOP 123          | 1,8 M€   |
|   | Conseil départemental | 16,05 M€ |

## Objectif stratégique 2 : développer le tourisme durable

La fréquentation touristique augmente à Mayotte de 14 % en 2013 après deux années consécutives de baisse. Avec 52 400 touristes, le nombre de visiteurs retrouve son niveau de 2010. Le tourisme affinitaire représente 55,3 % de l'ensemble des touristes en 2013, le tourisme d'agrément 22,5 % et le tourisme d'affaires 20,2 %.

Seulement 30 % ont résidé en hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes. En 2013, 59 établissements ont été recensés dont 9 hôtels, 6 résidences de tourisme et 44 chambres d'hôtes et gîtes. Le nombre de chambres s'élève à 479 pour une capacité d'hébergement de 958 lits. Ces établissements voient leur fréquentation progresser depuis plusieurs années (24 % en 2011 et 29 % en 2012) même si l'offre s'est tassée depuis le conflit social de 2011.



La branche hôtellerie-restauration, principale activité du secteur du tourisme, emploie 682 personnes en 2012 à Mayotte, soit 2,3 % de l'effectif salarié total. Elle représente 7,7 % des entreprises actives inscrites à la Chambre de commerce et d'industrie en 2013.

Le secteur touristique peine à se développer alors qu'il présente l'un des plus forts potentiels économique de l'île. Malgré les mesures prises dans le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de Mayotte, les projets hôteliers sont rares.

Un seul hôtel trois étoiles de 46 chambres est en cours de construction à Mamoudzou et un appel à projet assorti d'une AOT sur le site de la Baie des Tortues est en cours.

La volonté des pouvoirs publics d'offrir des infrastructures de qualité se confirmera sous peu par un appel à projet « Tourisme » portant sur l'hébergement et les activités touristiques, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme opérationnel FEDER. Il sera lancé dans le courant du premier semestre 2015.

L'ambition de développer des structures de qualité ne doit pas masquer l'importance de mettre en valeur le potentiel existant. Pour contribuer à dynamiser la filière touristique, le CPER se concentrera principalement sur les fondamentaux de la filière, soit l'amélioration et la valorisation du patrimoine environnemental terrestre et maritime de l'île, en soutenant des actions qui contribueront à accompagner les communes sur la gestion des déchets, l'aménagement, la propreté et la sécurité des plages et des lieux touristiques, la signalétique et l'implication des associations locales et de la population.

Un effet levier pour le développement du tourisme durable sera également recherché au travers d'aménagements touristiques en zones forestières et autres zones naturelles qui seront ainsi mises en valeur.

*Nb : Le bilan du schéma de développement et d'aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte (SDATLM), élaboré par le Conseil Départemental, devrait être communiqué et la révision du document finalisée fin 2015. Ce schéma sera intégré dans le schéma d'aménagement régional (SAR), en cours d'élaboration au sein du Conseil départemental.*

|   |                       |      |
|---|-----------------------|------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 2 M€</b> |                       |      |
| <b>Cadre financier :</b>  | Conseil Départemental | 2 M€ |

### Objectif stratégique 3 : développer la pêche et l'aquaculture

**L'aquaculture** : malgré des conditions jugées très favorables offertes par le lagon de Mayotte, l'activité de la filière aquacole reste plus que modeste. Le secteur totalise à ce jour une quinzaine d'emplois pour une production qui a atteint en 2003 son pic de production de 200 tonnes, contre 70 tonnes en 2013, produites tous exploitants confondus (3 entreprises artisanales et une société qui se consacre uniquement sur l'export).

L'aquaculture mahoraise est peu structurée et se caractérise par une mono-production (ombrine ocellée) actuellement peu exportée. La production aquacole ne représente qu'un infime pourcentage de la consommation de produits de la mer à Mayotte et souffre, comme la filière pêche, de la concurrence déloyale de la pêche informelle, illégale, non réglementée et non déclarée.

**La pêche :** avec une production annuelle estimée entre 2000 et 2500 tonnes de poissons, pour un chiffre d'affaires d'environ 4 millions d'euros, la filière pêche côtière demeure artisanale voire familiale. Les techniques sont pour leur grande majorité plutôt rudimentaires et la flottille est composée de quelque 240 barques rudimentaires ainsi que de 5 petits palangriers modernes (moins de 10m).

Par ailleurs, si 5 thoniers senneurs français pratiquant la pêche industrielle sont immatriculés à Dzaoudzi, aucun ne débarque ou n'escale à Mayotte ; la plupart de ces navires ayant pour port d'attache Victoria aux Seychelles et débarquant à l'île Maurice, à Madagascar ou aux Seychelles.

L'organisation de l'activité ne s'effectue que très difficilement pour des raisons structurelles : se rajoutant à la concurrence déloyale, la filière souffre notamment de l'absence d'infrastructures portuaires dédiées à la pêche, d'embarcations limitées et d'insuffisance de qualification maritime des pêcheurs.

De même, la filière pêche / aquaculture reste intégrée au sein de la CAPAM... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les règles de la politique commune des pêches s'appliquent à Mayotte. Plusieurs mesures concernant les filières pêche et aquaculture sont mises en place : le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à hauteur de 3,05 M€ avec une contrepartie nationale de 1,65 M€ soit un montant de 4,70 M€ pour la période 2014-2020 dont une partie est dédiée aux investissements pour une aquaculture durable. Les mesures européennes de compensation des coûts engendrés par l'éloignement (PCS), entrent en vigueur rétroactivement à compter du 1er janvier 2014.

Par ailleurs, la collectivité départementale adoptera prochainement son schéma régional de développement de l'aquaculture mahoraise (SRDAM) fixant une stratégie et une feuille de route pour le développement économique de la filière aquacole.

Pour développer les filières aquaculture et pêche, le CPER viendra appuyé par le FEAMP, soutenir plus particulièrement les projets de diversification d'élevage (sous réserve de validation SRDAM), d'installation et d'assistance aux nouveaux artisans aquaculteurs, de modernisation de la flottille de pêche et des infrastructures liées. Les filières devront respecter un circuit de commercialisation, à créer, qui sera sécurisé du point de vue sanitaire et compatible avec les règles de la politique commune des pêches (PCP).

| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 7 M€</b> |                       |      |
|---|-----------------------|------|
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 123          | 6 M€ |
|   | Conseil départemental | 1 M€ |

## Thématique 7

### Numérique

---

Mayotte a accédé au haut débit en 2012, après avoir été raccordé au câble sous-marin LION2 de France Télécom Orange. La répartition du haut débit sur le territoire reste toutefois très inégale, avec une couverture assez satisfaisante du Nord de l'île contrairement au Sud.

Le schéma directeur territorial sur l'aménagement numérique (SDTAN) dont s'est doté le département doit pallier ces déficiences par rééquilibrage du réseau nord-sud par l'amélioration de l'ADSL existant, et amorçage du très haut débit. Le dossier de demande d'aide du Fonds national pour la société numérique (FSN) pour soutenir le projet de déploiement de réseaux de communications électroniques à très haut débit de Mayotte a fait l'objet d'une décision d'accord préalable de principe de l'Etat. Le projet sera porté par le Conseil départemental de Mayotte exerçant la compétence facultative d'aménagement numérique du territoire au sens de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les besoins sont estimés à plus de 100 km de fibres optiques au Sud. L'île sera alors couverte différemment avec un réseau de fibres optiques privé pour le Nord, et un public au Sud. Le Nord devra être couvert progressivement par le très haut débit, et sur certaines zones prioritaires comme les sites administratifs, de santé, de l'enseignement, concentrés sur Mamoudzou, Dzoumogné, Combani, Chirongui.

Le marché sera ouvert à tous les opérateurs pour éviter les situations de monopole, afin d'offrir une politique tarifaire accessible à la population.

Le PO FEDER prévoit également un soutien aux actions de développement des moyens dans les établissements scolaires et de santé, permettant un accès et un apprentissage du numérique.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 7 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 5,18 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat                  | 1,66 M€ |
|  | Conseil départemental | 3,52 M€ |

#### Objectif stratégique 1 : Gouvernance

La nature des enjeux liés au développement des usages et services basés sur les technologies d'information et de communication (TIC) nécessite de mieux appréhender l'écosystème numérique afin d'éclairer les décisions publiques et de renforcer leur efficacité.

La réussite de cette politique publique nécessite de mettre en place des outils et mesures d'observation, d'analyse et de prospective dans le domaine du numérique.

Il s'agira de dresser un état des lieux du niveau d'appropriation des technologies de l'information et de la communication des collectivités, des acteurs économiques, des foyers et de leur rôle dans le développement de l'économie dans l'ensemble de ses secteurs : éducation, recherche, santé, tourisme et culture.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,818 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 112/123      | 0,618 M€ |
|   | Conseil départemental | 0,2 M€   |

## Objectif stratégique 2 : France Très Haut Débit

L'objectif est de permettre aux entreprises, aux établissements d'enseignement et de santé et aux foyers d'accéder aux services numériques dans des conditions équivalentes à celles de la métropole à la fois du point de vue technique et en termes de coûts relatifs.

Il s'agira entre autres objectifs de :

- faire émerger de nouveaux services et produits innovants et permettre une diffusion large de leurs usages, particulièrement en matière de santé, d'éducation, d'e-administration et de culture ;
- développer et permettre la mutualisation des usages, services et contenus numériques adaptés aux populations ;
- réduire la fracture numérique et promouvoir l'e-inclusion.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 4,287 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat                  | 1 M€     |
|   | Conseil départemental | 3,287 M€ |

## Objectif stratégique 3 : résorber les zones blanches en téléphonie mobile

L'enjeu est d'apporter un service de débit mobile sur une zone non couverte par les déploiements commerciaux des opérateurs privés. Seront recherchées les implantations qui favoriseront une bonne intégration paysagère des infrastructures et qui limiteront l'emprise sur des milieux naturels particulièrement sensibles.

|   |                       |          |
|---|-----------------------|----------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,075 M€</b> |                       |          |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat BOP 112          | 0,038 M€ |
|   | Conseil départemental | 0,037 M€ |

## Thématique 8

### Mobilité

---

Sur cette thématique primordiale, les engagements financiers des partenaires porteront principalement sur les investissements relatifs au réseau routier, à la stratégie de transports, au développement économique du port et au volet aéroportuaire.

Les projets devront être cohérents avec les orientations des documents d'aménagement du territoire : plan d'aménagement et de développement durable (PADD), futur schéma d'aménagement régional (SAR) valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), schéma régional d'infrastructures et de transport (SRIT).

|   |                       |         |
|---|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité sur la thématique 8 dans le cadre du CPER 2015-2020 : 105,8 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>  | Etat                  | 40,8 M€ |
|   | Conseil départemental | 65 M€   |

#### Objectif stratégique 1 : Mobilité terrestre

Dans le domaine des transports terrestres, les orientations stratégiques du CPER s'articulent autour des thématiques suivantes :

- l'organisation des transports urbains et inter-urbains ;
- le développement de nouvelles infrastructures routières permettant un maillage du réseau et la création d'un transport en commun performant sur Mamoudzou ;
- l'amélioration du réseau routier existant ;
- la liaison entre Petite Terre et Grande Terre.

Les actions à soutenir consisteront à :

- créer des lignes inter-urbaines et urbaines (Mamoudzou) avec niveau de service garanti. Ce niveau de service est tributaire des conditions de circulation sur les routes nationales (RN) de Mamoudzou ;
- améliorer le fonctionnement de certains carrefours ;
- améliorer l'état du réseau routier (national, départemental et communal) non encore transféré ;
- approfondir l'étude du contournement de Mamoudzou, favorisant la mise en place de lignes de transports en commun ;
- étudier les conditions de l'amélioration de la liaison entre Petite et Grande Terre.

Le futur Plan global de transport et de déplacement à l'échelle de l'île permettra de fournir un cadre aux opérations à programmer. Le cahier des charges vient d'être finalisé entre l'Etat et le Conseil départemental.

Dès à présent, les opérations routières sur les routes nationales de Mayotte, prioritaires pour le Gouvernement, ont été définies. La liste des opérations retenues figure dans la fiche relative au présent objectif.

La mobilité multimodale constitue un enjeu de taille pour les déplacements de tous sur le territoire. Ses premières applications sont à l'étude sur la commune de Mamoudzou et son agglomération, en partenariat avec l'Etat, le Conseil départemental et la Ville. Le projet de création du réseau de transport collectif urbain (TCU) de la ville de Mamoudzou a été retenu au titre de l'appel à projets « transports collectifs et mobilité durable ». Pour la mise en œuvre de ce projet, la Ville prévoit de se doter d'une gouvernance appropriée pour sa gestion opérationnelle, coordonnée avec les partenaires, notamment le Conseil départemental en charge des transports inter-urbains. Une consultation pour le choix d'un mandataire de l'opération est sur le point d'être lancée.

Le réseau des voies communales est en majorité en mauvais état, et particulièrement sensible aux intempéries, souvent par manque d'entretien approprié. Les événements pluvieux d'envergure démontrent à chaque fois sa fragilité. Le CPER soutiendra les remises à niveaux des voiries communales les plus circulées.

Le secteur des transports doit également se préoccuper de la qualité de l'air. La recherche de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle sera intégrée aux études en cours.

Par ailleurs, la capacité de la ligne de transport maritime assurant la liaison entre Petite Terre et Grande Terre (système de barges pour les piétons mis en place par le département) est d'ores et déjà saturée du fait des échanges entre les deux terres. De plus les besoins sont toujours plus importants en transports lourds (de matériaux notamment) entre les deux îles.

D'ores et déjà, le temps de transport entre une arrivée à l'aéroport et l'arrivée à Mamoudzou peut avoisiner les deux heures. De même, les temps de transport des véhicules lourds sont assujettis aux places disponibles dans les amphidromes (transports des véhicules), ce qui impacte considérablement les temps de travail des entreprises et conduit à majorer les coûts des prestations délivrées. Par ailleurs, soumis au risque cyclonique, le territoire de Mayotte est sensible aux conditions météorologiques susceptibles d'occasionner des dégâts importants aux barges et aux structures portuaires, sans qu'on puisse à l'avance en estimer les délais de réparation et de remise en service en cas de sinistre.

Une étude approfondie d'optimisation de la liaison entre l'aéroport et Mamoudzou constitue une mesure qui permettrait d'éclairer les décideurs, elle comparera les avantages et inconvénients d'une liaison maritime à haut niveau de service et un franchissement routier, au regard de l'ensemble des critères d'évaluation, notamment économiques et environnementaux.

|  |                       |         |
|--|-----------------------|---------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 82,3 M€</b> |                       |         |
| <b>Cadre financier :</b>   | Etat BOP 123/203      | 34,8 M€ |
|  | Conseil départemental | 47,5 M€ |

## Objectif stratégique 2 : Volet portuaire

### Enjeu 1 : Soutenir la croissance du port, atout économique essentiel pour le développement de Mayotte.

Le port de Mayotte inclut le site de Longoni (2 quais et un terminal pétro-gazier), le terminal pétrolier des Badamiers et un terminal croisiériste dont l'activité est peu significative depuis 2010. En accueillant 161 escales en 2014 contre 183 en 2013 le port de commerce a connu une diminution de sa fréquentation de 5 %. Toutefois la redevance sur les navires et marchandises reste stable (7 M€ en 2012) grâce à la taille et au volume taxable des bâtiments accueillis.

Les activités portuaires qui concernent près de 500 emplois directs s'exercent essentiellement en transbordement (près de 50% du trafic portuaire est un trafic de transbordement). Les importations sont majoritairement en provenance de l'Asie (35%), Moyen-Orient (25%), l'Europe (24%), l'océan Indien (11%).

La SAS Mayotte Channel Gateway (MCG), gestionnaire du port par concession attribuée par le Conseil général en novembre 2013 pour une durée de 15 ans, ambitionne de faire de Longoni un hub régional et subrégional dédié principalement au trafic de marchandises et à la croisière. Ceci demande des investissements lourds pour apporter des solutions à l'insuffisance des quais, des surfaces et des infrastructures dédiés au déchargement, et pour optimiser l'offre de services portuaires et donc sa compétitivité.

A court terme, MCG a prévu d'optimiser ses activités de transbordement en s'équipant notamment de matériels modernes et performants (grues, portiques) et d'adapter ses infrastructures en conséquence, de se doter d'infrastructures légères d'accueil de croisiéristes et pour permettre un beaching d'acheminement entre différents lieux côtiers.

### Enjeu 2 : Développer la multimodalité terre-mer.

La recherche d'une multimodalité terre-mer s'impose sur un territoire constitué de deux îles et dont une part prépondérante de l'urbanisation est implantée sur les rivages. Le CPER viendra, soutenu par le FEDER, sur cette thématique par la mise en place d'infrastructures de transport maritime (barges et moyens de cabotage entre différents sites des deux îles). Le Conseil départemental, exploitant de la flotte de barges, porte un projet de réalisation de gares maritimes qui sera actualisé.

| Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 23 M€ |                       |       |
|---|-----------------------|-------|
| Cadre financier :   | Etat BOP 123          | 6 M€  |
|   | Conseil départemental | 17 M€ |

### Objectif stratégique 3 : Favoriser le désenclavement de Mayotte par voie aérienne

Le trafic aérien a été multiplié par 9 entre 1990 et 2010, avec un trafic actuel dépassant les 300 000 passagers. La mise en service de la nouvelle aérogare en 2014 a considérablement augmenté la qualité de service offerte aux usagers.

La longueur de la piste actuelle n'est toutefois pas adaptée aux vols directs réguliers vers la métropole. La réalisation du projet d'allongement présenté au débat public en 2012 répondait à différentes attentes et aurait permis une véritable continuité territoriale, à l'instar de la situation des autres DOM. Le report du projet au-delà de 2050 par la Commission Mobilité 21 accentue encore les difficultés de Mayotte à atteindre le développement vers lequel tend ce département.

Les nouvelles normes de sécurité européennes contraignent les autorités aéroportuaires à se doter d'aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA). Leur réalisation qui devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'aura pas d'incidence sur la longueur de piste aujourd'hui utilisable pour les mouvements des aéronefs, les contraintes environnementales et physiques (constructions en bout de piste d'un côté et lagon de l'autre) demeurant.

La principale compagnie aérienne desservant Mayotte à partir de la Métropole, Air Austral, est actuellement en situation d'acquiescer deux appareils longs courriers allégés (B787), afin de relier la métropole en vol direct plusieurs fois par semaine. Il reste à confirmer que cette solution permettra d'assurer ces liaisons dans toutes les situations météorologiques courantes.

Aussi à moyen terme, la question d'un allongement supplémentaire de la piste devra être approfondie. Le Conseil départemental souhaite engager les études de faisabilité correspondantes.

|   |                       |        |
|---|-----------------------|--------|
| <b>Montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 : 0,5 M€</b> |                       |        |
| <b>Cadre financier :</b>  | Conseil Départemental | 0,5 M€ |



**DISPOSITIF de SUIVI  
et de  
MISE en ŒUVRE**



## Gouvernance, suivi et évaluation du contrat de plan

Les procédures de gouvernance, de suivi et d'évaluation du CPER sont mises en place de manière concertée par les signataires du CPER et feront l'objet d'une convention générale d'application.

### La gouvernance

Un comité de pilotage, co-présidé Président du Conseil départemental et le Préfet sera constitué. La composition du comité sera arrêtée conjointement entre les signataires du CPER. Il se réunira au moins une fois par an.

Les travaux du comité de pilotage seront préparés par un comité technique co-présidé Etat / Conseil départemental, qui associera les services instructeurs des différentes thématiques et objectifs du CPER et, en tant que de besoin, les porteurs de projet.

Compte tenu de la complémentarité des fonds européens et du CPER, le comité technique devra s'assurer de la bonne diffusion de l'information relative aux projets cofinancés par le CPER et les programmes opérationnels européens en direction/et en provenance du comité régional unique de programmation (CRUP).

La convention générale d'application désignera pour chaque thématique et chaque mesure le(s) service(s) instructeur(s) au sein des services de l'Etat et du Conseil départemental chargé de rendre compte de la programmation et de l'exécution du CPER au comité technique.

### Le suivi

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du contrat de plan et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

Des indicateurs de suivi ont été proposés au niveau des différentes fiches actions du CPER. Ces listes d'indicateurs pourront encore être modifiées et complétées, notamment pour tenir compte des recommandations de l'avis de l'Autorité environnementale, afin de garantir leur pertinence et d'assurer une complète coordination avec les indicateurs de suivi des programmes opérationnels européens. La convention générale d'application précisera les modalités de suivi de ces indicateurs.

Le suivi du contrat de plan sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services du Conseil départemental et de l'Etat. Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année. Ce bilan permettra de disposer d'un état d'avancement physique et financier du contrat. Il comprendra un bilan qualitatif et une vision prospective de la situation prévisible en fin d'année.

## L'évaluation

L'évaluation vise à apprécier l'efficacité des actions financées, et d'aider, le cas échéant, à réorienter des actions, notamment lors de la révision à mi-parcours du CPER. Les évaluations pourront porter sur un ou plusieurs projets, sur un ou plusieurs objectifs stratégiques retenus par le comité de pilotage. Elles seront conduites de manière coordonnée avec celles réalisées pour les programmes opérationnels européens.

La convention générale d'application fixera les modalités de la conduite des évaluations.

## L'éco-conditionnalité

Le principe d'éco-conditionnalité des financements s'appliquera sur le CPER 2015-2020. L'éco-conditionnalité garantira, tout au long de la vie du CPER, que les projets financés permettent d'enclencher sur les prochaines années la transition environnementale et énergétique de notre modèle de développement.

Les critères d'éco-conditionnalité seront définis dans la convention générale d'application du CPER, en cohérence avec les dispositions prévues dans les programmes opérationnels européens. Les critères utilisés relèveront d'une part du référentiel national en matière d'éco-conditionnalité, et d'autre part du niveau départemental avec l'introduction de critères additionnels locaux.

## Les clauses particulières

### **Engagements financiers :**

Les engagements financiers inscrits dans le contrat de plan sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat et dans le budget de la collectivité pour le Département.

### **Avenants au CPER :**

Des avenants au CPER pourront être signés afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu, le financement et les objectifs. Ces avenants s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

# **FICHES OBJECTIFS /ACTIONS**



# MAYOTTE - CPER 2015 -2020

## Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

### Objectif stratégique 1 Prévention des risques naturels

#### Eléments de diagnostic et enjeux

##### Diagnostic :

En raison de sa situation géographique, de son relief et de sa géologie, Mayotte est fortement exposée aux risques naturels (mouvements de terrain, inondations, submersions marines, cyclones, séismes). De fortes contraintes s'exercent sur son développement : une faible superficie: 374 km<sup>2</sup>, une forte démographie (47 000 h en 1978 - 220 000 en 2012) accentuées par :

- un faible niveau de connaissance du sol et du sous-sol ;
- l'absence de repères historiques sur les phénomènes naturels ;
- une problématique de l'habitat précaire et/ou clandestin et/ou insalubre ;
- peu de structures d'accueil pour la protection des populations/mise à l'abri ;
- nature très friable du sol générant des coulées de boue et des départs de blocs ;
- l'absence de culture du risque naturel par la population (évolution récente de l'île, culture locale générant un comportement fataliste).

Dix (10) PPR sont en cours de réalisation (5 seront prescrits en 2016, et 5 en 2017). Ils permettront de mieux prendre en compte les risques naturels dans les documents d'urbanisme. Les marchés d'études des 7 autres PPR seront lancés en 2015.

L'île est également exposée à une érosion des sols importante liée notamment aux défrichements, à la mauvaise gestion des eaux pluviales ou à des terrassements mal maîtrisés.

##### Enjeux :

- meilleure connaissance des risques ;
- réduction progressive et continue de l'exposition aux risques des populations et des activités économiques ;
- développement d'actions de recherche dans le domaine de l'érosion ;
- protection des zones urbaines et des espaces naturels sous pressions (zones humides).

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Etudes : amélioration de la connaissance scientifique des risques naturels
- Recensement des secteurs urbanisés ou à urbaniser exposés au RN
- Schéma directeur des eaux pluviales des communes non couvertes
- Travaux de Gestion des Eaux Pluviales et de protection des zones habitées contre les inondations (calibrage des ravines, canalisations et autres moyens d'évacuation des eaux pluviales
- Elaboration d'une stratégie de prévention contre l'érosion des sols

#### Services pilotes

DEAL

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**3 875 000 €**

## Modalités de financement

| Opérations   | Total public     | État             | CG             | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général    |
|--|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------------|-------|------------------|
| Amélioration de la connaissance des Risques Naturels                       |                  |                  |                |                  |                     |       |                  |
| Recensement des secteurs urbanisés ou à urbaniser exposés fortement aux RN |                  |                  | 100 000        |                  |                     |       |                  |
| Schéma directeur des eaux pluviales des communes non couvertes             |                  |                  | 350 000        |                  |                     |       |                  |
| Travaux de GEP   | 800 000          | 650 000          | 150 000        |                  |                     |       |                  |
| Élaboration d'une stratégie de prévention, érosion côtière                 |                  |                  | 100 000        |                  |                     |       |                  |
| Mise en place d'un réseau hydrométéorologique.                             |                  |                  |                |                  |                     |       |                  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>8 075 000</b> | <b>3 175 000</b> | <b>700 000</b> | <b>4 200 000</b> |                     |       | <b>8 075 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|--------|--------|----------------------------|----------------------|
| Nombre de PPR validés  | 0                    | Nombre | DEAL   | annuelle                   | 10                   |
| Nombre de bassins versants instrumentés  | 0                    | Nombre | DAAF   | annuelle                   |                      |
| Nombre de bâtiments ou d'habitations ayant bénéficié des travaux de protection | 0                    | Nombre | DEAL   | annuelle                   |                      |

## Critères d'éco-conditionnalité

- compatibilité avec les plans de gestion ;
- pour les travaux de protection : diagnostic précis de site (contexte environnemental, paysager et bâti) ;
- méthodologie intégrant des considérations écologiques et énergétiques ;



# MAYOTTE - CPER 2015 -2020

## Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

### Objectif stratégique 2

### Gestion et valorisation des déchets

#### Diagnostic :

La mise aux normes du traitement des déchets marque une étape fondamentale mais la mise à niveau des équipements et des services de gestion des déchets reste à réaliser notamment pour améliorer la collecte, le recyclage, la prévention et la salubrité des espaces collectifs. Des étapes importantes ont toutefois été franchies :

- mise aux normes européennes du traitement des déchets grâce à l'ouverture de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Dzoumogné le 16 juin 2014 ;
- réalisation parallèle des équipements nécessaires au transfert de tous les déchets ménagers et assimilés vers l'ISDND : les quais de transfert ;
- le quai de Mamoudzou est en service depuis juin 2014 ;
- le quai de Petite-Terre est opérationnel en mars 2015 ;
- le quai du sud est en service depuis janvier 2015 ;
- désignation d'un exploitant pour ces équipements (traitement + transfert) dans le cadre d'une délégation de service public (STAR Urahafu) ;
- création depuis mai 2014 d'un syndicat intercommunal unique responsable de la collecte et du traitement des déchets : le SIDEVAM 976 (sauf la collecte pour Mamoudzou).

#### Éléments de diagnostic et enjeux

Les déchets sont collectés sur les quais de transfert existants. Les filières de valorisation se montent progressivement en place (Éco-emballage en 2013 et 7 autres filières REP en place). Toutefois, faute d'équipements de collecte adaptés et suffisants, d'un ramassage régulier et d'une sensibilisation de la population pour s'approprier l'espace commun, de nombreux déchets se retrouvent abandonnés dans l'espace public et notamment les cours d'eau pour aboutir dans le lagon lors de fortes pluies. La réorganisation de la collecte est en cours d'étude pour fiabiliser le service. L'accroissement des flux de déchets ménagers et assimilés induit également une pollution et des risques sanitaires croissants. Plus largement, il entrave le développement touristique de l'île.

#### Enjeux :

- réhabilitation des décharges non autorisées et restauration des sites pollués ;
- réorganisation de la collecte pour prendre en charge le gisement en séparant les flux valorisables des déchets ultimes, grâce à la mise en place de filières et équipements adaptés ;
- accroissement des quantités de déchets recyclés, à travers l'amélioration des capacités de collecte, traitement et stockage des déchets ménagers et assimilés aux normes en vigueur ;
- amélioration de la salubrité des espaces collectifs ;
- augmentation du taux de déchets valorisables déviés de l'ISDND vers des filières dédiées ;
- amélioration du service aux usagers.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Quai de transfert du centre à Kahani
- Déchetteries publiques en particulier celles prioritaires de Petite-Terre, Mamoudzou et du sud
- Unité de traitement des DASRI à Longoni
- Réhabilitation des décharges de Hamaha, Chirongui, Hachiké; Dzoumogné et de Petite terre
- Optimisation de la collecte par la transformation du mode de collecte, la mise en place de l'observatoire des déchets
- ISDND (accompagnement à la gouvernance)
- Valorisation organique (compostage, charbonnage...)
- Animation territoriale (Observation, Planification...)

## Services pilotes

DEAL, en lien avec l'ADEME et le Conseil départemental

## Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**11 740 000 €**

## Modalités de financement

| Opérations                                    | Total public      | État             | CG               | Autre public      | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Quai de transfert                             |                   | 984 000          | 200 000          |                   |                     |       |                   |
| Déchetteries publiques                        |                   |                  | 100 000          |                   |                     |       |                   |
| Unité de traitement DASRI                     |                   |                  | 100 000          |                   |                     |       |                   |
| Réhabilitation des décharges                  |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| Optimisation de la collecte                   |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| ISDND (accompagnement à la gouvernance)       |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| Compostage (valorisation organique)           |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| Économie circulaire et animation territoriale |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>25 765 000</b> | <b>8 340 000</b> | <b>3 400 000</b> | <b>14 025 000</b> |                     |       | <b>25 765 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source  | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021               |
|---|----------------------|--------|---|----------------------------|------------------------------------|
| Quantité de déchets collectés et recyclés                   | 2                    | %      | SIDEVAM, STAR, Recycleurs ADEME, DEAL                     | annuelle                   | 14<br>(2023 cf PO FEDER OS 1.1)    |
| Taux de déchets dangereux connus et évacués                 | 35                   | %      | Autorité de gestion, Conseil départemental, DEAL, Douanes | annuelle                   | 80 %<br>(2023 cf PO FEDER OS 12.1) |
| Nombre de déchetteries réalisées                            | 0                    | nombre | DEAL  | annuelle                   |                                    |
| Nombre de décharges réhabilités                             | 0                    | nombre | DEAL  | annuelle                   | 5                                  |
| Nombre de nouvelles installations de traitement de déchets  |                      | nombre | DEAL  | annuelle                   |                                    |
| Avancement de la réalisation du quai de transfert du centre |                      | %      | DEAL  | trimestrielle              | 100%                               |

## Critères d'éco-conditionnalité

- Marchés de travaux : introduction de critères pour l'évitement et la réduction des impacts sur les milieux et la ressource en eau
- Recyclage des matériaux évacués
- Organisation de chantier

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

#### Objectif stratégique 3

#### Assainissement et eau

##### Diagnostic :

En matière d'investissement publics, l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées constituent une des principales priorités pour Mayotte.

Les ressources en eau proviennent de 2 retenues collinaires (Dzoumogné : 2M m3 et Combani 1,5 M m3), de 16 forages d'eau souterraine, de 14 captages en rivières, et d'un captage en mer. Ces ressources représentent une capacité totale d'environ 35 000 m3/j, soit 160l/hab/j, ce qui deviendra rapidement insuffisant pour répondre à l'accroissement de la demande. Des travaux d'interconnexions ont été engagés depuis 2011 pour remédier aux déficits de production entre les différentes zones géographiques de l'île. Les 55 réservoirs de stockage représentent une capacité de 28 600 m3 ; dans certains secteurs, le stockage représente moins de 12 heures de distribution et 15 réservoirs ont une capacité inférieure à 6 heures. Le réseau d'adduction/distribution de 740 km est principalement en fonte excepté sur Petite Terre (50 % du linéaire en PVC) et Mamoudzou (32 % du linéaire).

Pour les eaux usées, le zonage entre assainissement collectif et assainissement non collectif date de 2006. Il existe quelques systèmes d'assainissement de taille et de technologie très différentes qui représentent une capacité épuratoire de 59 000 EH : la principale STEP de Mamoudzou, de type boues activées (capacité de 32 000 EH) a été mise en service en 2002 et agrandie en 2010 ; la STEP de Bandraboua, village de Dzoumogné, a une capacité de 6 000 EH (lagunage aéré) ; celle de Dembeni (boues activées) de 8 000 EH ; celle du village de Mronabéja (lagunage aéré) de 1 300 EH. Le reste du parc est constitué de mini-stations, à technologies variées (boues activées, bio-disques, décanteur-digesteur, filtre planté...) construites pour permettre la réalisation de lotissements communaux, d'opérations de RHI ou privées, dans l'attente de raccordement à des réseaux collectifs. Actuellement, 15 % des habitants sont raccordés à un dispositif d'assainissement collectif et plus du tiers des habitants ne disposent d'aucun système d'assainissement. Certaines habitations sont équipées d'installations individuelles de type fosse toutes eaux ou puits bactérien qui dans leur grande majorité fonctionnent mal.

##### Enjeux :

- sécurisation de l'approvisionnement en eau des habitants : en anticipation de futures sécheresses dont la fréquence et l'intensité pourraient s'aggraver en raison du changement climatique et pour faire face à l'augmentation de la population, de nouvelles capacités de production doivent être mobilisées dans les prochaines années. La mise en place des périmètres de protection est à poursuivre, l'indice de protection de la ressource étant inférieur à 40 % à ce jour, très en retrait par rapport aux autres départements français ;
- mise en conformité de l'assainissement au regard du droit européen : les délais négociés avec la Commission Européenne prévoient le traitement et la collecte des eaux usées d'ici décembre 2020 pour toutes les agglomérations de Mayotte de plus de 10 000 EH, et 2027 pour celles de plus de 2000 EH ;
- permettre aux agriculteurs d'avoir accès à l'eau pour les besoins de leurs exploitations, aussi bien pour l'élevage que pour les cultures ;
- améliorer la gestion durable et équilibrée de la ressource, en cohérence avec le Schéma directeur de l'hydraulique agricole et les orientations du SDAGE et du SDAARM qui visent à lever le verrou de l'enclavement de l'accès à l'eau.

#### Eléments de diagnostic et enjeux

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif (liste des opérations jointe en Annexe)</b> | <u>Assainissement :</u>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des STEP de Petite Terre et du Centre</li> <li>• Installation des réseaux de collecte et branchement notamment ceux de Petite-Terre, du centre, de Démbéni et de Mamoudzou</li> </ul>   |
|  | <u>Eau potable</u>  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de maîtrise d'œuvre pour la retenue collinaire d'Ourovéni</li> <li>• Forages et captages</li> <li>• Réservoirs d'AEP</li> <li>• Usine de traitement Ourovéni</li> <li>• Office de l'Eau (observatoire)</li> <li>• Gestion des bassins versants</li> </ul> |
|  | <u>Eau agricole</u>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de réseaux et systèmes d'irrigations</li> </ul>   |

#### Services pilotes

DEAL

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**92 308 913 €**

#### Modalités de financement

| Opérations   | Total public       | État              | CG               | Autre public      | Taux d'intervention | Privé | Total général      |
|--|--------------------|-------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------|--------------------|
| <b>assainissement</b>                              | <b>85 658 913</b>  | 60 658 913        | 1 000 000        | 24 000 000        |                     |       |                    |
| Construction des STEP                              |                    |                   |                  |                   |                     |       |                    |
| Installation de réseaux de collecte et branchement |                    |                   |                  |                   |                     |       |                    |
| <b>eau potable</b>                                 | <b>43 025 000</b>  | 28 525 000        | 500 000          | 14 000 000        |                     |       |                    |
| Etudes de MO retenue collinaire Urovéni            |                    | 4 000 000         |                  |                   |                     |       |                    |
| Forages et captages                                |                    |                   |                  |                   |                     |       |                    |
| Réservoirs d'AEP                                   |                    |                   |                  |                   |                     |       |                    |
| Usine de traitement                                |                    |                   |                  |                   |                     |       |                    |
| Office de l'eau (Observatoire)                     |                    |                   | 250 000          |                   |                     |       |                    |
| Gestion des bassins versants                       |                    |                   | 250 000          |                   |                     |       |                    |
| <b>Gestion de l'eau agricole</b>                   |                    | 1 625 000         | 1 125 000        | 3 375 000         |                     |       |                    |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>133 683 913</b> | <b>90 808 913</b> | <b>1 500 000</b> | <b>41 375 000</b> |                     |       | <b>133 683 913</b> |

#### Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                 | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021              |
|---|----------------------|--------|------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Nombre de ménages raccordés au réseau d'eau potable (foyers)  | 36 000               | Nombre | DEAL / syndicat SIEAM  | annuelle                   | 42 000<br>(2023 cf PO FEDER OS 1) |
| Part de la population bénéficiant d'un système de collecte d'eaux urbaines résiduaires                    | 48                   | %      | DEAL / syndicat SIEAM) | annuelle                   | 72<br>(2023 cf PO FEDER 1.3)      |
| Pourcentage de terre agricole sous contrat de gestion contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau |                      | %      | DAAF                   | annuelle                   |                                   |
| % de terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à l'amélioration de la gestion de l'eau        | 0 % de 7 092 ha      | %      | PDR-Mayotte (DAAF)     | annuelle                   | 4,8%                              |

#### Critères d'éco-conditionnalité

- infrastructures limitant l'impact patrimonial et environnemental ;
- analyses d'impact et mesures compensatoires éventuelles

# MAYOTTE - CPER 2015 -2020

## Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

### Objectif stratégique 4

### Enseignement supérieur

#### Diagnostic :

La recherche universitaire peine à se développer :

- offre de formation insuffisante ;
- capacité d'accueil des étudiants en formation post-baccalauréat contrainte.

Le CUFR doit participer à la formation de jeunes bacheliers dans le contexte de la départementalisation en renforçant les principaux secteurs économiques et sociaux. Il peut assurer des missions de formation continue et délivrer des diplômes propres, notamment le Diplôme d'Établissement Universitaire (DEU).

Les diplômes nationaux auxquels le CUFR prépare, sont délivrés par des universités partenaires dans des conditions fixées par convention. Le centre est aujourd'hui lié à quatre universités métropolitaines : Aix-Marseille, Montpellier, Nîmes et Rouen.

Le CUFR comporte trois départements de formation post-baccalauréat :

- Sciences et Technologies (ST), qui regroupe 2 licences, en partenariat avec l'université de Montpellier 2 ;
- Droit/AES avec 2 licences, en partenariat avec les universités d'Aix-Marseille et de Nîmes ;
- Département de Lettres et Sciences Humaines (LSH), qui regroupe 2 licences, en partenariat avec l'université de Rouen.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

Au cours de l'année 2014-2015, le CUFR a accueilli 820 étudiants au titre de la formation initiale, et environ 220 instituteurs stagiaires au titre de la formation des maîtres, fonctionnaires stagiaires qui suivent une formation initiale de deux années dispensées au sein du département Formation des maîtres.

#### Enjeux :

Les perspectives en 2015-2016 :

- La création de deux licences professionnelles : « développement de projets de territoires » et « management des organisations »
- L'adaptation du Diplôme d'Établissement Universitaire « préparation aux concours »

L'extension du site initial vise à :

- augmenter la capacité d'accueil des étudiants ;
- améliorer le taux de réussite des étudiants ;
- favoriser leur insertion professionnelle ;
- créer un espace de recherche scientifique au service des sociétés et de leur environnement.

Par ailleurs, le CUFR s'inscrit dans une démarche prospective pour la construction d'un véritable campus universitaire.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Études des besoins en locaux
- Études de faisabilité pour le choix du site
- Schéma directeur de développement du CUFR
- Extension du site actuel

#### Services pilotes

CUFR

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

5 200 000€

## Modalités de financement

| Opérations                                  | CPER             |                  |                |              | Taux d'intervention | Privé    | Total général    |
|---|------------------|------------------|----------------|--------------|---------------------|----------|------------------|
|   | Total public     | État             | CG             | Autre public |                     |          |                  |
| Études définition des besoins en locaux     | 300 000          | 300 000          | 0              | 0            | 100%                | 0        | 300 000          |
| Études de faisabilité pour le choix de site | 300 000          | 300 000          | 0              | 0            | 100%                | 0        | 300 000          |
| Schéma régional de développement du CUFR    | 400 000          | 200 000          | 200 000        | 0            | 100%                | 0        | 400 000          |
| Extension du site actuel                    | 4 200 000        | 4 200 000        | 0              | 0            | 100%                | 0        | 4 200 000        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>5 200 000</b> | <b>5 000 000</b> | <b>200 000</b> | <b>0</b>     | <b>100%</b>         | <b>0</b> | <b>5 200 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé                                     | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|---|----------------------|--------|--------|----------------------------|----------------------|
| Nombre d'inscriptions au CUFR               |                      | nombre | CUFR   | annuelle                   |                      |
| Capacité d'accueil (nombre d'espaces créés) |                      | %      | CUFR   | annuelle                   |                      |
| Travaux d'extension du site actuel          | Programme à définir  |        | CUFR   | annuelle                   |                      |
| Nouveau campus : étude de faisabilité       |                      | phases | CUFR   | annuelle                   |                      |

## Critères d'éco-conditionnalité

- analyses d'impact et mesures compensatoires éventuelles ;
- diagnostic précis du site (contexte environnemental, paysager et bâti) ;
- démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;
- gestion des déchets de chantier ;
- mutualisation et valorisation des ressources et synergies locales ;
- desserte du site par des transports en commun performants ;
- encouragement au développement des mobilités douces

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

#### Objectif stratégique 5 Infrastructures scolaires

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Diagnostic :

Le système éducatif peine à répondre aux besoins croissants en équipement des établissements scolaires soumis à des flux d'élèves importants.

Actuellement, seuls 5 établissements sont équipés de cantine scolaire sur 29 établissements existants. Le système de collation actuel est inapproprié au bien être des élèves (sécurité et hygiène alimentaire).

Le besoin d'un internat au Lycée agricole de Coconi illustre également ce défaut d'équipement, par ailleurs indispensable à un établissement dont le rayonnement régional souffre de ne pas disposer de capacités d'hébergement pour ses élèves.

##### Enjeux :

- permettre aux établissements du second degré de s'équiper en matière de restauration et d'hébergement ;
- offrir de meilleures conditions d'hygiène pour accueillir les élèves pendant leur déjeuner ;
- proposer une solution d'hébergement pour aider de nombreuses familles ;
- suivre et encadrer au quotidien notamment les élèves les plus faibles, afin d'améliorer leurs résultats scolaires.

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Lieux de restauration (réfectoires) et d'accueil ;
- Construction de l'internat du lycée agricole de Coconi

##### Services pilotes

DAAF - DEAL

##### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**10 000 000 €**

##### Modalités de financement

| Opérations   | Total CPER        | CPER             |                  |              | Taux d'intervention | Privé    | Total général     |
|--|-------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|----------|-------------------|
|  |                   | Etat             | CG               | Autre public |                     |          |                   |
| Lieux de restauration (réfectoires) et d'accueil       | 5 000 000         | 2 000 000        | 3 000 000        |              |                     |          | 5 000 000         |
| Construction de l'internat du lycée agricole de Coconi | 5 000 000         | 2 000 000        | 3 000 000        |              |                     |          | 5 000 000         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 000 000</b> | <b>4 000 000</b> | <b>6 000 000</b> | <b>0</b>     |                     | <b>0</b> | <b>10 000 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021  |
|---|----------------------|--------|--------|----------------------------|---|
| Nombre d'espace dédié à la restauration des élèves                        |                      | nombre |        | annuelle                   |   |
| Avancement de la construction de l'internat du lycée agricole de Coconi : | Programme à définir  | phase  | DAAF   | trimestrielle              |   |
| - Programme   |                      |        |        |                            |   |
| - Etudes MO   |                      |        |        |                            |   |
| - Travaux   |                      |        |        |                            |   |
| <b>Critères d'éco-conditionnalité</b>                                     |                      |        |        |                            | <ul style="list-style-type: none"><li>• diagnostic précis du site (contexte environnemental, paysager et bâti) ;</li><li>• démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;</li><li>• gestion des déchets de chantier</li></ul> |



## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

#### Objectif stratégique 6 Infrastructures Sportives

##### Diagnostic :

Le Département de Mayotte n'a pas les moyens d'accueillir des compétitions sportives régionales par manque d'équipement adéquats. Il n'existe que très peu d'équipements sportifs d'envergure départementale (certains sont en travaux mais souffrent d'un besoin de complément de financement), d'autres nécessitent de lourds travaux de mise aux normes.

Par ailleurs, la mise sous tutelle du SMIAM contraint le département à investir dans la construction d'infrastructures sportives en appui aux communes et parallèlement assurer la maîtrise d'ouvrage d'autres projets.

##### Enjeux :

- possibilité d'accueil des jeux régionaux sur l'île ;
- permettre la pratique sportive (collectifs ou individuels) dans des structures adaptées, répondant aux normes réglementaires d'hygiène et de sécurité.

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Construction d'équipements sportifs de niveau départemental ;
- Mise aux normes des équipements sportifs existants

##### Services pilotes

DJSCS

##### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

26 500 000 €

##### Modalités de financement

| Opérations  | Total public      | État             | CG                | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|------------------|-------------------|--------------|---------------------|-------|-------------------|
| Construction d'équipements sportifs de niveau départemental |                   |                  |                   |              |                     |       |                   |
| Mise aux normes des équipements sportifs existants          |                   |                  |                   |              |                     |       |                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>26 000 000</b> | <b>3 000 000</b> | <b>23 500 000</b> |              |                     |       | <b>26 500 000</b> |

##### Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|--------|-----------------------|----------------------------|----------------------|
| Nombre de structures construites ou réhabilitées |                      | nombre | Conseil départemental | annuelle                   |                      |

##### Critères d'éco-conditionnalité

- démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;
- gestion des déchets de chantier ;
- prise en compte de l'exploitation et de la maintenance

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

#### Objectif stratégique 7 Infrastructures culturelles

|   |  |
|---|--|
| <b>Eléments de diagnostic et enjeux</b> | <p><b>Diagnostic :</b><br/>Le territoire de Mayotte est un territoire en mutation rapide confronté à des problématiques sociétales complexes.<br/>Diverses études ont été menées en lien avec la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) pour doter Mayotte d'un musée. Les équipements culturels sont quasi inexistantes.<br/>Il y a une seule salle de cinéma, et il n'existe pas d'autre structure adaptée pour l'art ou la musique. Les équipements socio-éducatifs existants ont besoin d'être rénovés.<br/>Le réseau de MJC est très présent mais manque d'animation, d'opérateurs qualifiés et de projets associatifs pour les gérer.<br/>Il existe beaucoup de bibliothèques dans l'île, mais leur offre est très peu diversifiée.</p> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• découverte et connaissance du patrimoine et de la culture ;</li> <li>• promotion de la culture et du patrimoine ;</li> <li>• lutter contre l'oisiveté ;</li> <li>• essor de la créativité locale et son rayonnement ;</li> <li>• mettre à disposition de la population des infrastructures nécessaires au développement des arts.</li> </ul> |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <p><b>Travaux de réhabilitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée de Dzaoudzi, résidence Eiffel, résidence des gouverneurs, casernes, Mapat</li> <li>• Centre de ressources artistiques et de la diffusion du patrimoine</li> <li>• Bibliothèques départementale et communales, archives départementales</li> </ul> |
|--|--|

**Services pilotes** Conseil départemental (DCP) - DAC

**Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM** **7 500 000 €**

#### Modalités de financement

| Actions   | Total public     | Etat             | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général    |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|----------|------------------|
| Musée de Dzaoudzi, résidence Eiffel, maison du gouverneur | <b>3 500 000</b> | 0                | 3 500 000        | 0            |                     | 0        | 3 500 000        |
| Bibliothèques   | <b>4 000 000</b> | 1 000 000        | 3 000 000        | 0            |                     | 0        | 4 000 000        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>7 500 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>6 500 000</b> | <b>0</b>     |                     | <b>0</b> | <b>7 500 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015  | Unité | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|---|---|-------|--------|----------------------------|----------------------|
| État d'avancement des travaux de réhabilitation | Programmes à définir  |       |        | annuelle                   |                      |
| <b>Critères d'éco-conditionnalité</b>           | <ul style="list-style-type: none"><li>• démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;</li><li>• gestion des déchets de chantier ;</li><li>• prise en compte de l'exploitation et de la maintenance</li></ul> |       |        |                            |                      |

# MAYOTTE - CPER 2015 -2020

## Thématique 1 - Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations

### Objectif stratégique 8 Equipements sanitaires et sociaux

#### Diagnostic :

L'accès aux soins et services médico-sociaux et l'accueil des jeunes en situation d'isolement sont des enjeux capitaux pour le territoire. Ils s'inscrivent dans une logique d'intervention globale portée par :

- le plan stratégique et le plan régional de santé de l'Océan Indien (ARS- Océan indien) ;
- le schéma régional de l'offre médico-sociale (SROMS) de l'ARS-Océan indien, qui sera révisé en 2016 dans une démarche partenariale, pour aboutir à un complément spécifique pour Mayotte du SROMS ; dans ce cadre, les orientations du SOMS seront prises en compte ;
- le schéma de l'offre médico-sociale (SOMS) porté par le Conseil départemental et devant être approuvé à la fin du premier semestre 2015 ;
- le schéma directeur de l'enfance et de la famille 2010-2015 validé en 2009 par le Conseil départemental.

Ces documents et le diagnostic territorial stratégique précisent les éléments suivants :

- concernant les centres médico-sociaux (CMS) et centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : une situation sanitaire préoccupante en matière de pathologies vectorielles et hygiène (schéma régional de prévention 2012-2106 de l'ARS) ; une couverture géographique de l'offre de soins insuffisante et une offre de soins déficiente face au problème de concentration sur Mamoudzou ; un nombre insuffisant de médecins généralistes libéraux et spécialistes et une prise en charge insuffisante des personnes handicapées ; il existe un seul CMS, et 22 centres PMI, dont une grande partie n'est pas aux normes ;
- concernant les jeunes en situation de grande difficulté : des solutions d'insertion socio-professionnelle déjà en place telles que les actions du Bataillon du Service Militaire Adapté de Mayotte (BSMA) ; une politique de prise en charge éducative des mineurs en danger est en place mais manque de structures d'accueil d'urgence dédiées, en dehors des familles d'accueil, notamment en relais de celles-ci : la mise en place d'une structure d'hébergement permettra l'accueil de jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique afin de faire face aux effets de la mutation du modèle familial, de l'accroissement du nombre de mineurs isolés, et de la présence de comportements à risque et de délinquance .

#### Enjeux :

- améliorer l'offre de services sanitaires et médico-sociaux afin de garantir un accès suffisant et égal aux soins et aux services médico-sociaux, et répondre aux normes d'accueil et d'hygiène en vigueur en métropole ;
- accroître les capacités et la qualité d'accueil des jeunes en situation d'insertion professionnelle.

#### Eléments de diagnostic et enjeux

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Construction des Centres médicaux-sociaux et de 10 PMI ;
- Construction d'un Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence (hors BSMA) ;
- Construction d'1 CTA-CODIS et réhabilitation des centres existants.

#### Services pilotes

DEAL – ARS – DJSCS - PJJ

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**15 782 187 €**

## Modalités de financement

| Opérations                                  | Total public      | État             | CG                | Autre public      | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Centres médicaux-sociaux et PMI             | 21 000 000        |                  | 10 000 000        | 11 000 000        |                     |       | 21 000 000        |
| Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence | 11 617 840        | 3 282 187        | 2 500 000         | 5 835 653         |                     |       | 11 617 840        |
| CTA-CODIS                                   | 500 000           |                  | 500 000           |                   |                     |       | 500 000           |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>32 617 840</b> | <b>3 282 187</b> | <b>12 500 000</b> | <b>16 835 653</b> |                     |       | <b>32 617 840</b> |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité              | Source   | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021                 |
|--|----------------------|--------------------|--|----------------------------|--------------------------------------|
| Population bénéficiant d'une situation améliorée en matière d'offre médico-sociale de proximité                            | 50 000               | Nombre d'habitants | Conseil Général  | annuelle                   | 158 000<br>(2023 cf PO FEDER OS 2.2) |
| Nombre de jeunes en emploi, en formation qualifiante ou création d'activité bénéficiant de conditions d'accueil améliorées | 485                  | Nombre             | Conseil Général,<br>Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) | annuelle                   | 533<br>(2023 cf PO FEDER OS 2.3)     |
| Nombre de structures réalisées   | Programme à définir  |                    |  |                            |                                      |

## Critères d'éco-conditionnalité

- démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;
- gestion des déchets de chantier ;
- prise en compte de l'exploitation et de la maintenance

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 2 - Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

#### Objectif stratégique 1

#### Aménagement du Foncier

##### Diagnostic :

La réalisation d'équipements de toute nature ainsi que le développement du parc d'habitat social, comme privé, se heurtent à la faible disponibilité de terrains réellement constructibles (environ 13 % de la superficie du territoire) et disponibles (occupations coutumières et usages spontanés, propriétaires non-connus ou non-régularisés). Le coût du foncier est très élevé et décourage les intentions d'accession à la propriété. S'ajoute à cela la problématique de la régularisation du foncier dans la ZPG et du présumé domanial du conseil départemental. Les communes ne possèdent pas de moyens suffisants et de structure adaptée pour mener une véritable politique de maîtrise foncière. Quelques cessions sont cependant réalisées :

- le Département procède à des cessions de terrains à des particuliers (occupation coutumière) et à des collectivités dans le cadre d'opérations publiques soutenues par l'État ;
- sur une partie réduite du territoire, l'État assure la gestion du Domaine public maritime et met également en œuvre une politique de cession pour occupation coutumière, régulée par les décrets 2009-1104 et 1105 ou d'autorisation d'occupation (AOT ou bail). Il transfère également aux collectivités locales des espaces urbanisés ou semi-urbanisés sur la base de l'engagement d'opérations d'aménagement ; 43,2 hectares ont été transférés depuis 2011.

##### Enjeux :

- accélération de la production de foncier viabilisé ;
- développement d'une stratégie de maîtrise foncière par la création d'un établissement public foncier d'État ;
- mise en place de conventions d'action foncière avec les collectivités ;
- mise en place du fonds régional d'aménagement foncier urbain (FRAFU).

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Soutien à la régularisation foncière
- Mise en place de l'EPF

#### Services pilotes

DEAL

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

2 500 000 €

#### Modalités de financement

| Opérations                           | Total public      | État | CG               | Autre public      | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|--------------------------------------|-------------------|------|------------------|-------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Soutien à la régularisation foncière |                   |      | 2 500 000        |                   |                     |       |                   |
| Soutien à la mise en place de l'EPF  |                   |      |                  | 12 000 000        |                     |       |                   |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>14 500 000</b> |      | <b>2 500 000</b> | <b>12 000 000</b> |                     |       | <b>14 500 000</b> |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>                                  | <b>Valeur initiale 2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b>                | <b>Périodicité de mise à jour</b> | <b>Valeur attendue 2021</b> |
|---|-----------------------------|--------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| État d'avancement de la mise en place de l'EPF  | Programme à définir         | phases       | DEAL                         | trimestriel                       |                             |
| Surface du foncier régularisé                   |                             | ha           | DEAL – Conseil départemental | annuel                            |                             |
| Nombre de conventions passées avec les communes |                             | Nombre       | DEAL – Conseil départemental | annuel                            |                             |

**Critères d'éco-conditionnalité**

- Régularisations compatibles avec les différents plans d'aménagement, de gestion ou de prévention

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 2 - Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

#### Objectif stratégique 2

#### Politique de revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs

##### Diagnostic :

Mayotte souffre d'un faible taux d'équipements publics de proximité et d'un accès difficile aux services de base par la population rurale, d'une organisation spatiale déséquilibrée avec une forte concentration des activités économiques à l'Est et s'étendant vers le nord-est.

L'amélioration de la qualité urbaine et du cadre de vie est un enjeu majeur pour Mayotte. Le développement urbain a insuffisamment suivi la croissance démographique de l'île et l'urbanisation s'est effectuée de façon spontanée et peu encadrée, notamment sur le littoral et la Zone des Pas Géométriques.

Dans les zones rurales ou périurbaines des villes et villages de Mayotte, la présence de centres-bourgs animés est indispensable à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au développement économique local. C'est un enjeu majeur pour l'égalité des territoires.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

- développer les initiatives territoriales intégrées à caractère urbain ;
- intégrer : le renouvellement urbain, l'action sur le cadre de vie, les interventions à caractère d'insertion économique, la consolidation de la vie collective et du lien social, la politique de la jeunesse et d'accompagnement des familles en un ensemble de programmes territoriaux cohérents, permettra à des centres-bourgs de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi de limiter l'étalement urbain.
- promouvoir un développement équilibré du territoire, la création d'emplois et une amélioration des conditions de vie de la population en zone rurale via l'aménagement de zones d'activités économiques, la création de marchés ruraux, d'infrastructures publiques sportives et récréatives, de maison des services publics, de points multi-services.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Développement d'une compétence locale en matière d'ingénierie de l'aménagement : exemple du quartier de Dzoumogné à Bandraboua, par la prise en charge d'un poste de chef de projets à temps plein, sur un contrat pérenne (CDD de 3 ans ou CDI)
- Réalisation ou réhabilitation des équipements collectifs : maison de service au public, maison de santé
- Assistance aux projets communaux.

#### Services pilotes

DEAL

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

12 500 000 €



## Modalités de financement

| Opérations  | Total public      | État             | CG               | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Développement d'une compétence locale en matière d'aménagement  |                   |                  |                  |                  |                     |       |                   |
| Réalisation ou réhabilitation des équipements collectifs : Maison de service au public, maison de santé |                   | 4 500 000        | 500 000          |                  |                     |       |                   |
| Assistance aux projets communaux  |                   | 600 000          | 7 400 000        | 6 183 000        |                     |       |                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>19 183 000</b> | <b>5 100 000</b> | <b>7 900 000</b> | <b>6 183 000</b> |                     |       | <b>19 183 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                       | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|--------|------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Nombre d'équipements publics réalisés ou réhabilités | Programme à définir  | nombre | DEAL – Conseil départemental | Annuelle                   |                      |
| Nombre d'espaces publics rendus accessibles          | Programme à définir  | nombre | DEAL - DAAF                  | Annuelle                   |                      |

## Critères d'éco-conditionnalité

Pour les projets de construction :

- analyses d'impact et mesures compensatoires éventuelles ;
- diagnostic précis du site (contexte environnemental, paysager et bâti) ;
- démarche HQE : recours à des matériaux cohérents avec le développement durable, prise en considération de l'efficacité énergétique, etc. ;
- gestion des déchets de chantier

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 2 - Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

#### Objectif stratégique 3

#### Voirie rurale à vocation agricole et forestière

##### Diagnostic :

La densité de routes et de pistes est faible à Mayotte, rendant l'accès aux zones rurales difficile. De nombreux agriculteurs doivent porter à dos d'homme leur récolte sur plusieurs kilomètres avant d'accéder à une route ou un chemin carrossable. D'autre part, l'ouverture de pistes forestières est indispensable à la lutte contre les incendies.

##### Enjeux :

- renforcement des réseaux de pistes pour desservir les zones agricoles enclavées et les zones forestières, amélioration des réseaux existants souvent en mauvais état et impraticables à la saison des pluies ;
- en zone agricole, il s'agit de créer, de moderniser ou de réhabiliter des voiries existantes ouvertes à la circulation du public, et ainsi de faciliter l'accès aux parcelles, la mécanisation du travail et/ou la commercialisation des produits, et par conséquent de contribuer à améliorer les résultats économiques des exploitations. Les zones à fort potentiel agricole seront privilégiées ;
- dans les zones forestières, il s'agit de réhabiliter des pistes afin de pouvoir accéder rapidement aux zones forestières en cas d'intervention.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Renforcement des pistes sur les zones agricoles
- Amélioration des réseaux existants

##### Services pilotes

Conseil départemental – DAAF

##### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

4 600 000 €

##### Modalités de financement

| Opérations                                      | Total public      | État             | CG               | Autre public      | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Renforcement des pistes sur les zones agricoles |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| Amélioration des réseaux de pistes existants    |                   |                  |                  |                   |                     |       |                   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>15 100 000</b> | <b>2 100 000</b> | <b>2 500 000</b> | <b>10 500 000</b> |                     |       | <b>15 100 000</b> |

##### Indicateurs

| Libellé                            | Valeur initiale 2015 | Unité | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|------------------------------------|----------------------|-------|--------|----------------------------|----------------------|
| Longueur de voirie rurale réalisée |                      | km    | DAAF   | annuelle                   |                      |

##### Critères d'éco-conditionnalité

- diagnostic précis et études préalables d'aménagement, analyse d'impact et enjeux sur les sites concernés par le tracé ;
- identification des procédures à mettre en place pour les chantiers ;
- écoconception des voiries.

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 2 - Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

#### Objectif stratégique 4

#### Électrification rurale

##### Diagnostic :

Dans le cadre du régime rural, le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux d'électricité en haute et basse tension, des travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique.

Les besoins en électrification suivent les contraintes liées à l'évolution de la démographie et au développement économique de l'île.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

- renforcement des réseaux pour alimenter en électricité les nouvelles constructions ;
- utilisation d'équipements d'énergie alternative (photovoltaïque) ;
- augmentation de la capacité électrique en aérien, en souterrain et installation de nouveaux postes de transformation en améliorant la qualité de la desserte.

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de développement de l'électricité en zone rurale ;</li> <li>• Recueil des besoins des communes ;</li> <li>• Extensions des réseaux électriques en haute et en basse Tension ;</li> <li>• Apport de solutions dans les secteurs où le réseau est surchargé ;</li> <li>• Amélioration de la sécurité du réseau</li> </ul> |
|--|--|

#### Services pilotes

DAAF – DEAL

#### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**15 400 000 €**

#### Modalités de financement

| Actions                           | CPER              |                  |                   | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général     |
|-----------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|---------------------|----------|-------------------|
|                                   | Total CPER        | État             | CG                |              |                     |          |                   |
| <b>TOTAL (travaux à réaliser)</b> | <b>15 400 000</b> | <b>5 400 000</b> | <b>10 000 000</b> | <b>0</b>     | <b>100 %</b>        | <b>0</b> | <b>15 400 000</b> |

#### Indicateurs

| Libellé                                       | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                      | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|---|----------------------|--------|-----------------------------|----------------------------|----------------------|
| Nombres de foyers et administrations branchés |                      | nombre | Conseil départemental - EDM | annuelle                   |                      |
| Nombre de panneaux photovoltaïques vendus     |                      | %      | EDM                         | annuelle                   |                      |

#### Critères d'éco-conditionnalité

Diagnostic précis et études préalables d'aménagement, analyse d'impact et enjeux sur les sites concernés par le tracé – Identification des procédures à mettre en place pour les chantiers et prise en compte des risques en phases chantiers – respect des normes ISO en vigueur

## MAYOTTE - CPER 2015 -2020

### Thématique 2 - Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales

#### Objectif stratégique 5

#### Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

##### Diagnostic :

Les quartiers de Kawéni, sur la commune de Mamoudzou, Majicavo Koropa sur la commune de Koungou et la Vigie sur les communes de Dzaoudzi et Pamandzi ont été retenus sur la liste des territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPRU). Les protocoles de préfiguration sont en cours d'élaboration. Les projets qui seront retenus à l'issue de la phase d'étude prévue dans les protocoles devront impérativement intégrer un partenariat financier élargi. Les opérations de rénovation urbaine seront retenues au titre du PNRU2 ; elles mobiliseront des moyens de l'État en aménagement, en construction de logements sociaux et en réhabilitation.

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

- poursuivre et renforcer le traitement des zones insalubres et développer le renouvellement urbain ;
- pour le programme d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), libérer du foncier pour densifier l'habitat par des constructions neuves et initier la dynamique de réhabilitation des logements existants ;
- réaliser les opérations de rénovation urbaine retenues au titre du PNRU2.

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quartiers : la Vigie (communes de Pamandzi / Dzaoudzi), Kawéni (commune de Mamoudzou), Majicavo-Koropa (commune de Koungou), Dzoumogné (commune de Bandraboua)</li> <li>• Opérations d'amélioration de l'habitat et de résorption de l'habitat insalubre (RHI)</li> </ul> |
|--|--|

##### Services pilotes

DEAL

##### Montant prévisionnel du partenariat Etat / CDM

**Les conventions prises avec les partenaires seront précisées ultérieurement.**

##### Modalités de financement (seront précisées ultérieurement)

| Opérations        | Total public | État | CG | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|-------------------|--------------|------|----|--------------|---------------------|-------|---------------|
| NPNRU             |              |      |    |              |                     |       |               |
| Opérations de RHI |              |      |    |              |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>      |              |      |    |              |                     |       |               |

##### Indicateurs

| Libellé           | Valeur initiale 2015 | Unité | Source                       | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|-------------------|----------------------|-------|------------------------------|----------------------------|----------------------|
| NPNRU             |                      | phase | DEAL – Conseil départemental | annuelle                   | Selon convention(s)  |
| Opérations de RHI |                      | phase | DEAL                         | annuelle                   | Selon programme      |

## **Critères d'éco-conditionnalité**

Seront déterminés en référence à la nouvelle Charte nationale d'insertion établie par la loi du 21 février 2014. Les principaux enjeux auxquels devra répondre cette charte sont les suivants :

- définir localement des objectifs de qualité des démarches d'insertion, en cohérence le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- mieux insérer les clauses sociales dans les politiques globales d'accès à l'emploi et à la formation ;
- poursuivre l'effort d'insertion dans les marchés liés aux projets de renouvellement urbain ;
- accroître la généralisation des clauses d'insertion dans la commande publique et privée ;
- renforcer le partenariat avec les entreprises en vue de favoriser le retour à l'emploi et la création d'emploi.

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 3 - Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition énergétique et écologique)

#### Objectif stratégique 1

#### Efficacité énergétique des bâtiments

##### Diagnostic :

En l'absence d'une réglementation thermique adaptée sur le territoire, une Charte « MayEnergie » visant à encourager la réalisation de bâtiments neufs confortables et énergétiquement performants s'applique sur le territoire dans l'attente de la réglementation thermique nationale prévue pour le 1er janvier 2017.

Le diagnostic territorial stratégique de Mayotte observe :

- qu'à l'échelle d'un territoire tel que celui de Mayotte, les efforts demandés aux entreprises n'ont de sens que dans le cadre d'une approche globale de la maîtrise de l'énergie (MDE) mobilisant aussi les pouvoirs publics (suivant le principe de l'État exemplaire) ;
- que le plus fort potentiel de réduction des consommations dans les bâtiments tertiaires est lié à l'isolation des toitures. Le référencement des matériaux disponibles à Mayotte et l'identification de leurs caractéristiques, au regard des recommandations émises dans les autres DOM, doivent être mis en œuvre, sachant que des technologies alternatives à l'isolation par laine minérale émergent ailleurs (ouate de cellulose, films réfléchissants, peinture réfléchissante pour toiture...). La tenue de ces techniques aux conditions climatiques de Mayotte doit être vérifiée ;
- l'urgence de la limitation des impacts environnementaux (climat, air) par la diminution de la part d'énergie fossile utilisée ;
- la nécessaire implication des secteurs économiques dans le volet MDE.

##### Enjeux :

- réduire le taux de croissance de la consommation énergétique des entreprises et des bâtiments publics ;
- réduire la consommation d'énergie dans un contexte de forte augmentation de la demande ;
- maîtriser les dépenses énergétiques (MDE) dans les secteurs tertiaire et résidentiel, en particulier dans le bâtiment (mobilisation des professionnels du secteur), dans le secteur agricole (maîtrise de la consommation énergétique des exploitations, développement des circuits courts), dans le secteur des transports (réduction significative de la consommation en énergies fossiles) ;
- favoriser l'autonomie énergétique dans les sites isolés ;

#### Éléments de diagnostic et enjeux

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic énergétique des bâtiments publics et d'entreprises</li> <li>• Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments</li> </ul> |
|--|---|

#### Services pilotes

DEAL – ADEME

#### Montant prévisionnel contractualisé

**1 100 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations   | Total public     | État           | CG             | Autre public     | Taux d'intervention | Privé            | Total général |
|--|------------------|----------------|----------------|------------------|---------------------|------------------|---------------|
| Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et les entreprises |                  |                | 200 000        |                  |                     | 3 210 000        |               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 925 000</b> | <b>900 000</b> | <b>200 000</b> | <b>3 825 000</b> |                     | <b>3 210 000</b> |               |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>   | <b>Valeur initiale<br/>2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b>                           | <b>Périodicité de<br/>mise à jour</b> | <b>Valeur attendue<br/>2021</b>      |
|--|---------------------------------|--------------|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Économies d'énergie réalisées dans les bâtiments publics | 0,3                             | GWh/an       | ADEME<br>EDM,<br>autorité<br>de gestion | annuelle                              | 0,5<br>(2023 cf PO FEDER<br>OS 4.3)  |
| Économie d'énergie réalisées par les entreprises         | 1,6                             | GWh/an       | ADEME<br>EDM,<br>autorité<br>de gestion | annuelle                              | 21,9<br>(2023 cf PO FEDER<br>OS 4.2) |

**Critères d'éco-conditionnalité**      Prise en compte de la qualité énergétique des projets

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 3 - Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition énergétique et écologique)

#### Objectif stratégique 2 Énergie renouvelable et changement climatique

##### Diagnostic :

Le diagnostic territorial stratégique de Mayotte observe que :

- la réduction de la dépendance énergétique passera par la diversification et la sécurisation de l'approvisionnement, en particulier par le développement des énergies renouvelables ;
- parmi elles, l'énergie photovoltaïque est celle qui est la plus prometteuse selon les études récentes. La puissance installée est de 13,1 MW en 2012 avec 70 installations de production en 2012. Cette énergie représente 5,3 % de l'énergie produite à Mayotte. EDM a été le premier gestionnaire de réseau électrique à expérimenter la déconnexion des ENR à caractère aléatoire et intermittent. Mais en période d'été austral, l'intermittence du photovoltaïque engendre des difficultés de stabilisation du réseau en fréquence/tension, ce qui nécessite de maintenir une réserve primaire élevée. Elle peut engendrer des délestages et suggère d'améliorer la base de connaissance sur les évolutions de l'ensoleillement pour faciliter la mise en place de solution de stockage de l'énergie à partir de batteries permettant le stockage de grandes capacités d'énergie ;
- des projets intéressants sont actuellement en cours ou envisagés dans plusieurs secteurs d'activités, incluant les problématiques de production, stockage et utilisation de l'énergie, notamment l'énergie fatale : projet Opéra, autoconsommation par exemple liée au développement de chauffe-eau solaires (1226 unités en 2012), projet de récupération de chaleur fatale pour les réseaux de froid.

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

Une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bilan d'énergie produite, pour une plus grande indépendance énergétique du territoire.

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Projet OPERA (Opération Pilote pour le développement des Énergies Renouvelables pour un Réseau Autonome) et autres opérations de « réseau intelligent »
- Études concernant le potentiel de la biomasse, des Stations de traitement de transfert d'eau par pompage, et la détermination des bilans carbone des entreprises et des collectivités (Observatoire Carbone de Mayotte)
- Investissements en soutien aux projets de développement d'infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables.

##### Services pilotes

DEAL – ADEME – DAAF

##### Montant prévisionnel contractualisé

690 000 €



## Modalités de financement

| Opérations  | Total public     | État           | CG             | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|------------------|----------------|----------------|------------------|---------------------|-------|---------------|
| Projet Opéra et autres opérations « réseau intelligent »                            |                  |                |                |                  |                     |       |               |
| Etudes concernant la biomasse et bilan carbone des entreprises et des collectivités |                  |                |                |                  |                     |       |               |
| Soutien aux projets de développement d'infrastructures /énergies renouvelable       |                  |                |                |                  |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 190 000</b> | <b>440 000</b> | <b>250 000</b> | <b>3 500 000</b> |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015 | Unité                  | Source       | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021             |
|---|----------------------|------------------------|--------------|----------------------------|----------------------------------|
| Part des ENR produites dans la production d'électricité | 5,3                  | % du bilan en Kw heure | ADEME<br>EDM | annuelle                   | 6,3<br>(2023 cf PO FEDER OS 4.1) |

## Critères d'éco-conditionnalité

- prise en compte des recommandations prévues dans les documents régionaux traitant de la thématique de la transition écologique (Schéma directeur, normes ISO...);
- respect des méthodes d'utilisation durable de la biomasse.

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 3 - Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition énergétique et écologique)

#### Objectif stratégique 3

#### Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

##### Diagnostic :

La préservation de la biodiversité de Mayotte constitue un enjeu majeur pour le territoire qui appartient à l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité à l'échelle mondiale, notamment en raison de la superficie de son lagon et de sa double barrière corallienne, formation très rare puisqu'il n'en existe qu'une dizaine au monde.

Mayotte présente des enjeux de conservation importants pour le domaine marin. L'île compte à ce jour moins de 1% de son territoire sous statut de protection fort, contre 42 % sur l'île de la Réunion.

Les forêts et les autres espaces naturels de Mayotte sont soumis à des dégradations importantes liées aux pressions anthropiques (urbanisation, agriculture, charbonnage illégal), aux espèces exotiques envahissantes et autres espèces envahissantes qui se traduisent par :

- le défrichement des espaces naturels ;
- la pollution des rivières ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- l'apport de sédiments terrigènes dans le lagon qui accélèrent sa dégradation.

##### Enjeux :

- la prise en compte de la biodiversité dans la planification territoriale et la gestion publique du cadre de vie, avec une forte implication des élus et décideurs locaux ;
- la valorisation des activités économiques (agriculture, pêche, tourisme...) respectueuses de l'environnement ;
- la sauvegarde du patrimoine naturel par la création d'un réseau d'aires protégées et par la protection des espèces et des habitats menacés ou vulnérables ;
- l'amélioration des connaissances et des réseaux d'observation sur les habitats, les espèces, les pratiques, les menaces et la diffusion des données ;
- la mobilisation de la société civile à la préservation de la biodiversité, jeunes, grand public, institutions publiques ;
- la gestion durable des espaces naturels ;
- l'amélioration de la connaissance des forêts et autres milieux naturels ;
- la préservation (plans de protection, surveillance, DFCI...) et la restauration écologique en zone forestière et dans les autres espaces naturels dans le cadre d'une gestion planifiée pour la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes et autres espèces envahissantes et la lutte contre les animaux et les agents pathogènes ;
- la valorisation des forêts et autres milieux naturels en appui au développement du tourisme ;
- l'information et sensibilisation de tous les publics.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Création d'un observatoire de la biodiversité
- Acquisition de connaissance sur les espèces et leurs habitats naturels (suivi du couvert forestier, fonctionnement des écosystèmes, études sur les paysages)
- Développement d'outils de pratiques pertinentes d'aménagement et de gestion des forêts et autres espaces naturels
- Etablissement et mise à jour de plans de protection et de gestion des espèces et des milieux forestiers et autres milieux naturels

Services pilotes

DEAL – DAAF

Montant prévisionnel contractualisé

**2 563 000 €**

## Modalités de financement

| Opérations  | Total public     | État             | CG             | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|------------------|------------------|----------------|------------------|---------------------|-------|---------------|
| Observatoire de la biodiversité   |                  |                  | 100 000        |                  |                     |       |               |
| Protection et valorisation de la Biodiversité : plan de gestion de la réserve MBOUZI et du parc naturel marin |                  |                  | 50 000         |                  |                     |       |               |
| Actions d'acquisition et d'organisation des connaissances relatives à la biodiversité                         |                  |                  | 150 000        |                  |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5 113 000</b> | <b>2 263 000</b> | <b>300 000</b> | <b>2 550 000</b> |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source      | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|--------|-------------|----------------------------|----------------------|
| % de terre agricole sous contrat de gestion contribuant à la biodiversité  |                      | %      | DAAF        | annuelle                   |                      |
| % de terre agricole sous contrat de gestion contribuant à l'amélioration de gestion des sols et à prévenir son érosion   |                      | %      | DAAF        | annuelle                   |                      |
| Soutien à l'élaboration d'un plan de développement des communes et plan de protection des sites (spécifique au TO 7.1)   |                      | Nombre | DAAF - DEAL | annuelle                   |                      |
| Nombre de projets ou de réalisations :<br>- Trames vertes et bleues<br>- Lutttes contre les espèces exotiques envahissantes<br>- Élimination des sources pollutions des milieux naturels |                      | Nombre | DEAL - DAAF | annuelle                   |                      |

### Critères d'éco-conditionnalité

Cohérence avec les plans de gestion existants

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 3 - Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition énergétique et écologique)

#### Objectif stratégique 4

#### Développement territorial intégré

##### Diagnostic :

Pour 2014-2020, afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des fonds européens avec les autres financements, le PO FEDER de Mayotte a initié une démarche intégrée du développement territorial, dont le périmètre a été ciblé sur le quartier de Kaweni à Mamoudzou. Le programme d'investissement territorial intégré (ITI) correspondant a prévu une approche la plus intégrée possible des outils d'action publique pour soutenir la stratégie à mettre en œuvre sur ce quartier qui regroupe un ensemble de problématiques (zone économique et commerciale, transports, équipements, habitat, etc.).

##### Éléments de diagnostic et enjeux

De manière à faire face aux autres défis du territoire, et plus particulièrement aux défis environnementaux et climatiques, le CPER soutiendra les stratégies qui s'appuieront sur une démarche participative associant acteurs publics et privés.

##### Enjeux :

Cette démarche doit pouvoir contribuer plus largement à la définition des priorités du territoire (avec la nécessité de promouvoir les liens entre espaces urbains et ruraux) déclinées en un plan d'actions permettant de solliciter l'ensemble des outils financiers.

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Agenda(s) 21 : accompagnement de l'animation, du soutien aux études et à l'évaluation
- Plan(s) Climat Energie Territoriale (PCET)
- Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air

##### Services pilotes

DEAL – ADEME – DAAF

##### Montant prévisionnel contractualisé

**115 000 €**

##### Modalités de financement

| Opérations   | Total public   | État          | CG            | Autre public   | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|--|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------------|-------|---------------|
| Agenda 21, PCET, Observatoire de la qualité de l'air | <b>365 000</b> | 65 000        | 50 000        | 250 000        |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>365 000</b> | <b>65 000</b> | <b>50 000</b> | <b>250 000</b> |                     |       |               |

##### Indicateurs

| Libellé                             | Valeur initiale 2015 | Unité | Source                                     | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|-------------------------------------|----------------------|-------|--|----------------------------|----------------------|
| Agenda (s) 21                       |                      |       | DEAL – ADEME – DAF – Conseil départemental |                            |                      |
| PCET (s)                            |                      |       | DEAL – ADEME – DAF – Conseil départemental |                            |                      |
| Observatoire de la qualité de l'air |                      |       | DEAL – ADEME – DAF – Conseil départemental |                            |                      |

##### Critères d'éco-conditionnalité

Prévoir les indicateurs de mesure d'impact des actions

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 3 - Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition énergétique et écologique)

#### Objectif stratégique 5 Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

##### Diagnostic :

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ambitionne de faire partager, par tous et tout au long de la vie, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. L'EEDD doit donner à tous les publics les clefs et les compétences pour contribuer activement à la construction d'un monde durable. A Mayotte, l'EEDD est principalement assumée par l'association « Les naturalistes de Mayotte » qui a pour buts :

- de faire connaître et protéger le patrimoine naturel et culturel de Mayotte ;
- de regrouper les personnes s'intéressant à la flore, à la faune, aux milieux naturels, à la géologie, à la géographie, à l'ethnographie, à l'histoire, à l'archéologie,... de Mayotte ;
- d'encourager et de développer toutes les recherches visant à mieux faire connaître et à mettre en valeur ces différents domaines ;
- de développer des actions d'éducation à l'environnement et au patrimoine, particulièrement auprès des jeunes, sous quelque forme que ce soit (animations, sorties, camps...).

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

Développer autour des enjeux de l'EEDD un véritable continuum éducatif : Il n'y aura pas de transition écologique sans éducation au changement. La réussite de cette politique passe par une action volontariste de l'Etat et des collectivités, et la mise en œuvre de projets multi-partenariaux dans les territoires impliquant l'ensemble des acteurs publics et de la société civile dans leur diversité.

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un coordinateur pour l'animation du réseau et du site Internet dédié à l'EEDD</li> <li>• Création d'une classe de découverte des milieux et animations nature</li> <li>• Organisation d'événements et promotion des acteurs de la thématique</li> <li>• Remobilisation de la vie associative environnementale</li> </ul> |
|--|---|

##### Services pilotes

Conseil Départemental – DEAL – ADEME

##### Montant prévisionnel contractualisé

**210 300 €**

##### Modalités de financement

| Opérations  | Total public   | État          | CG             | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|----------------|---------------|----------------|--------------|---------------------|-------|---------------|
| Recrutement coordinateur réseau                       |                |               |                |              |                     |       |               |
| Création classe de découverte                         |                |               |                |              |                     |       |               |
| Événements promotionnels EEDD                         |                |               |                |              |                     |       |               |
| Remobilisation de la vie associative environnementale |                |               |                |              |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>210 300</b> | <b>10 300</b> | <b>200 000</b> |              |                     |       |               |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>      | <b>Valeur initiale<br/>2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b>                              | <b>Périodicité de<br/>mise à jour</b> | <b>Valeur attendue<br/>2021</b> |
|---------------------|---------------------------------|--------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|
| Nombre d'évènements |                                 | Nombre       | Conseil<br>Départemental –<br>DEAL – ADEME | annuelle                              |                                 |

**Critères d'éco-conditionnalité** Prévoir les indicateurs d'évaluation des actions

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 4 - Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

### Objectif stratégique

### Projet de pôle de recherche (excellence marine)

#### Diagnostic :

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte a été créé par le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011. Fort d'un partenariat spécifique étroit avec le laboratoire de recherche MARBEC - Marine Biodiversity Exploitation and Conservation (CNRS – Université de Montpellier - IRD – Ifremer), la recherche en écologie marine est un axe de développement majeur du projet d'établissement du CUFR.

A l'issue des premières réunions de la Commission scientifique (CS) du CUFR, notamment lors des séminaires qui ont permis d'identifier les différentes compétences présentes au sein du Centre et les grands enjeux du territoire, trois éléments d'orientation ont été retenus :

- l'interdisciplinarité en regard des compétences ;
- l'insertion des recherches en regard des enjeux territoriaux et des problématiques qui leur sont associés ;
- les collaborations locales, nationales et régionales.

Cette réflexion repose sur l'identification des compétences et des enjeux dans le domaine du développement durable des socio-écosystèmes marins côtiers et plus spécifiquement ceux que forment les systèmes insulaires de la région sud-ouest de l'océan Indien.

Une première liste des enjeux qui ont semblés les plus importants pour Mayotte et son environnement régional a été identifiée à partir de l'analyse collective de différents documents récents s'y rapportant. Concernant les enjeux de connaissance, trois d'entre eux sont apparus comme particulièrement importants car relatifs :

- aux ressources (biens et services écosystémiques associés notamment à la biodiversité (ressources matérielles, immatérielles...énergie, eau, agriculture, pêche, culture, tourisme) ;
- aux territoires insulaires, aux socio-écosystèmes et aux populations qui les composent (fonctionnement, résilience, vulnérabilité, risques, sensibilité, adaptabilité, impact culturel) ;
- aux mécanismes et processus de réponses des caractéristiques des socio-écosystèmes liés aux changements locaux et globaux.

Ces enjeux de connaissance recourent naturellement plusieurs enjeux environnementaux, socio-économiques, technologiques et de formation.

À ces enjeux correspondent ou peuvent correspondre des actions de recherche le long de leur continuum entre fondamental et finalisé, et qui impliquent des approches interdisciplinaires utilisant des outils d'observation, d'expérimentation et de modélisation.

La création d'un pôle de recherche en écologie marine de Mayotte (PREMM) répond aux enjeux identifiés du territoire.

#### Enjeux :

- Développement d'une aquaculture marine durable
- Création du pôle de recherche en écologie marine de Mayotte (PREMM)
- Insertion du CUFR de Mayotte dans le réseau de recherche de l'ouest de l'océan Indien
- Constitution d'un site d'observation et d'expérimentation permanent du lagon au profit du territoire (analyse biologiques diverses...)
- Promotion des projets de recherche fondamentale, recherche/développement, et projets finalisés (ex : cycle de vie d'espèce d'intérêt aquacole)

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Etudes et acquisitions d'équipements scientifiques CREDAU/PREMM
- Laboratoire d'analyse départemental
- Plate-forme d'accompagnement de la recherche

#### Services pilotes

DEAL – DMSOI - ARS

#### Montant prévisionnel contractualisé

**4 900 000 €**

## Modalités de financement

| Actions   | Total public     | État           | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|------------------|----------------|------------------|--------------|---------------------|-------|---------------|
| Etudes et Acquisition équipements scientifiques CREDEAU/PREMM | 200 000          | 200 000        |                  |              |                     |       |               |
| Laboratoire d'analyse départemental                           | 4 500 000        |                | 4 500 000        |              |                     |       |               |
| Plate-forme d'accompagnement de la recherche                  | 200 000          |                | 200 000          |              |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 900 000</b> | <b>200 000</b> | <b>4 700 000</b> |              |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité      | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|------------|--------|----------------------------|----------------------|
| Nombre de projets de recherche initiés   |                      | nombre     | CUFR   | annuelle                   |                      |
| État d'avancement des projets de construction et d'acquisition des équipements |                      | Phase et % | CUFR   | annuelle                   |                      |

**Critères d'éco-conditionnalité** Mutualisation et valorisation des ressources et des synergies locales dans le projet



## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 5 - Cohésion sociale et employabilité

#### Objectif stratégique 1

#### Amélioration des connaissances et des besoins en compétences

##### Diagnostic :

Le développement des filières de l'économie mahoraise repose en particulier sur la disponibilité d'une ressource humaine compétente et adaptée par niveaux et sectoriellement aux besoins du développement

##### Enjeux

- Mise en réseau des acteurs des orientations et de la formation et leur professionnalisation(CARIF)
- Création d'emploi et insertion professionnelle
- Réduire le nombre de jeunes sans qualification
- Favoriser le dialogue social dans les entreprises et permettre la sécurisation des parcours professionnels (intervention de l'ARACT)
- Favoriser l'insertion professionnelle et le retour vers le marché du travail des publics fragilisés, notamment par la maîtrise des compétences clés

#### Éléments de diagnostic et enjeux

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances, des besoins en compétences (ARACT, OREF)</li> <li>• Mise en réseau des acteurs de l'orientation et de la formation et leur professionnalisation (CARIF)</li> <li>• Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise (GEPEC, EDEC, CEP)</li> <li>• Appui à l'investissement visant à l'amélioration de l'outil d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle</li> </ul> |
|--|--|

#### Services pilotes

Département – DIECCTE

#### Montant prévisionnel contractualisé

**750 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations                                  | Total public   | État           | CG             | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général  |
|---|----------------|----------------|----------------|--------------|---------------------|----------|----------------|
| Accompagnement à la mise en place du SPOEFP | <b>650 000</b> | 150 000        | 500 000        | 0            |                     |          | 650 000        |
| Plan d'action d'appui à l'ARACT             | <b>100 000</b> | 100 000        | 0              | 0            |                     |          | 100 000        |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>750 000</b> | <b>250 000</b> | <b>500 000</b> | <b>0</b>     | <b>100,00%</b>      | <b>0</b> | <b>750 000</b> |

#### Indicateurs

| Libellé      | Valeur initiale 2015 | Unité | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--------------|----------------------|-------|--------|----------------------------|----------------------|
| A déterminer |                      |       |        |                            |                      |

#### Critères d'éco-conditionnalité

Attention particulière portée à la transition écologique dans les projets soutenus

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 5 - Cohésion sociale et employabilité

#### Objectif stratégique 2

#### Mise en réseau des acteurs de l'orientation et de la formation et leur professionnalisation

##### Éléments de diagnostic et enjeux

Le développement des filières de l'économie mahoraise repose en particulier sur la disponibilité d'une ressource humaine compétente et adaptée par niveau et sectoriellement aux besoins du développement.

Création d'emploi et insertion professionnelle

##### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Accompagnement à la mise en place du service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle (SPOEFR)
- Plate-forme de formation de formateurs

##### Services pilotes

Conseil départemental - DIECCTE

##### Montant prévisionnel contractualisé

**5 450 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations   | Total public     | État           | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général    |
|--|------------------|----------------|------------------|--------------|---------------------|----------|------------------|
| Accompagnement à la mise en place du SPOEFR                  | <b>150 000</b>   | 150 000        | 0                | 0            | 100,00%             | 0        | 150 000          |
| Plateforme de formation de formateurs (actions de formation) | <b>5 300 000</b> | 300 000        | 5 000 000        | 0            | 100,00%             |          | 5 300 000        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 450 000</b> | <b>450 000</b> | <b>5 000 000</b> | <b>0</b>     | <b>100,00%</b>      | <b>0</b> | <b>5 450 000</b> |

#### Indicateurs

| Libellé      | Valeur initiale 2015 | Unité | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--------------|----------------------|-------|--------|----------------------------|----------------------|
| A déterminer |                      |       |        |                            |                      |

#### Critères d'éco-conditionnalité

Attention particulière portée à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire dans les projets soutenus

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 5 - Cohésion sociale et employabilité

#### Objectif stratégique 3 Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise (GPEC, EDEC, CEP)

##### Diagnostic :

Déficit des personnes formées pour répondre et anticiper aux besoins en compétence des employeurs privés et publics de l'île

Nécessité de développer la formation tout au long de la vie pour les actifs et notamment les salariés

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Enjeux :

- Augmenter la qualification des entrepreneurs et créateurs d'entreprise, notamment leur capacité d'anticipation dans le cadre des mutations sociales et économiques et dans le cadre de la gestion des ressources humaines à travers des démarches collectives
- Création d'emplois

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux entreprises : Mise en place de cadres de travail collectifs pour l'identification des métiers porteurs pour le territoire</li> <li>• <i>Accompagnement par la formation</i> des dirigeants d'entreprises, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de gestion des compétences en prévision des mutations économiques et industrielles</li> <li>• Identification et accompagnement des mutations économiques : GEPEC, ADEC, CEP et sécurisation des parcours individuels</li> <li>• Promotion de GPEC et du dialogue social en entreprise</li> </ul> |
|--|--|

##### Services pilotes

Conseil départemental - DIECCTE

##### Montant prévisionnel contractualisé

**5 150 000 €**

##### Modalités de financement

| Opérations                                     | Total public     | État           | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général    |
|--|------------------|----------------|------------------|--------------|---------------------|----------|------------------|
| Soutien aux entreprises                        |                  |                |                  |              |                     |          |                  |
| Accompagnement par la formation des dirigeants |                  |                |                  |              |                     |          |                  |
| Promotion de GPEC/ADEP/CEP                     |                  |                |                  |              |                     |          |                  |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>5 150 000</b> | <b>150 000</b> | <b>5 000 000</b> | <b>0</b>     | <b>100,00%</b>      | <b>0</b> | <b>5 150 000</b> |

##### Indicateurs

| Libellé      | Valeur initiale 2015 | Unité | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--------------|----------------------|-------|--------|----------------------------|----------------------|
| A déterminer |                      |       |        |                            |                      |

##### Critères d'éco-conditionnalité

Attention particulière portée à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire dans les projets soutenus

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 5 - Cohésion sociale et employabilité

#### Objectif stratégique 4

#### Favoriser l'insertion professionnelle et le retour vers le marché du travail des publics fragilisés, notamment par la maîtrise des compétences clés

#### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Diagnostic :

Un déficit creusé depuis le primaire concernant les compétences clés avec un taux important d'analphabétisme et d'illettrisme, qui conduit, sauf construction de passerelles et de dispositifs de rattrapages spécifiques, à un échec important en termes de qualifications nécessaires pour l'accès à l'emploi

##### Enjeux :

- Création d'emplois
- Lutte contre le chômage des jeunes

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Mise en place d'un dispositif permettant de lutter contre l'illettrisme et l'alphabétisation
- Action de mobilisation et accompagnement personnalisé renforcé et de remise à niveau des jeunes

#### Services pilotes

#### Montant prévisionnel contractualisé

Entreprises, OPCA – Organismes de formation

#### Éléments de diagnostic et enjeux

**1 150 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations   | Total public      | État             | CG       | Autre public      | Taux d'intervention | Privé    | Total général     |
|--|-------------------|------------------|----------|-------------------|---------------------|----------|-------------------|
| Mise en place d'un dispositif permettant de lutter contre l'illettrisme et l'alphabétisation       | <b>4 300 000</b>  | 600 000          | 0        | 3 700 000         | 100,00%             | 0        | <b>4 300 000</b>  |
| Actions de mobilisation et d'accompagnement personnalisé renforcé et de remise à niveau des jeunes | <b>7 050 000</b>  | 550 000          | 0        | 6 500 000         | 100,00%             | 0        | <b>7 050 000</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>11 350 000</b> | <b>1 150 000</b> | <b>0</b> | <b>10 200 000</b> | <b>100,00%</b>      | <b>0</b> | <b>11 350 000</b> |

#### Indicateurs

| Libellé                     | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|-----------------------------|----------------------|--------|--------|----------------------------|----------------------|
| Nombre de stagiaires suivis |                      | nombre |        | annuelle                   |                      |

#### Critères d'éco-conditionnalité

Prise en compte des métiers porteurs de la « filière verte » ou ceux de l'économie sociale et solidaire

## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 5 - Cohésion sociale et employabilité

#### Objectif stratégique 5

#### Appui à l'investissement visant à l'amélioration de l'outil d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle

##### Diagnostic :

Des difficultés à prendre en charge les demandeurs d'emploi persistent, en lien notamment à leur faible niveau de qualification : le socle de compétences clés est défaillant pour poursuivre la formation tout au long de la vie des actifs et 80 % d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au niveau V de l'éducation nationale (niveau CAP), ainsi que du fait d'une inadéquation entre l'offre et la demande : manque de qualifications adaptées de la population).

La situation actuelle relève d'un paradoxe. L'examen du marché du travail révèle que le taux d'activité est très faible et les demandeurs d'emploi nombreux (14 000 inscrits à Pôle Emploi, taux de 18% très inférieur à la réalité, car nombreux sont celles ou ceux qui ne sont pas déclarés, l'indemnisation étant très récente et soumise à des critères spécifiques). Sans compter que le nombre réel des chômeurs s'accroît rapidement avec le flux des 400 à 500 jeunes qui se portent néo-arrivants sur le marché du travail chaque année. Mais un grand nombre d'entre eux sont de catégorie V et moins, surtout les femmes qui représentent 77 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2011, et dont l'évolution de carrière est plus difficile et précaire que celle des hommes.

En conséquence et d'autre part, les employeurs déclarent avoir des difficultés de recrutement dans nombre de métiers, notamment les cadres intermédiaires, ou dans des spécialités techniques spécifiques.

La stratégie territoriale en matière de formation professionnelle doit prendre en compte la réalité de l'outil de formation qui doit être en constante évolution pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

##### Enjeux :

- Réduction du nombre des jeunes sans qualification
- Diversification de l'offre de formation et mise à niveau des adultes
- Diversification de l'offre de formation continue et de renforcement de compétences et de main d'œuvre locale

|  |  |
|--|--|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des centres de formation</li> <li>• Investissements des organismes de formation, d'orientation, d'insertion</li> <li>• Investissements du CARIF, OREF</li> <li>• Construction de pôle information et de formation (CRIJ, CFA)</li> </ul> |
|--|--|

##### Services pilotes

Conseil départemental / DIECCTE

##### Montant prévisionnel contractualisé

**12 200 000 €**

##### Modalités de financement

| Actions   | Total public      | État             | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé    | Total général     |
|---|-------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|----------|-------------------|
| Réhabilitation des centres de formation                                 |                   |                  |                  |              |                     |          |                   |
| Investissements des organismes de formation, d'orientation, d'insertion |                   |                  |                  |              |                     |          |                   |
| Investissements du CARIF, OREF  |                   |                  |                  |              |                     |          |                   |
| Construction de pôle information et de formation (CRIJ, CFA)            |                   |                  |                  |              |                     |          |                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>12 200 000</b> | <b>4 200 000</b> | <b>8 000 000</b> | <b>0</b>     | <b>100,00%</b>      | <b>0</b> | <b>12 200 000</b> |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>              | <b>Valeur initiale<br/>2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b> | <b>Périodicité de<br/>mise à jour</b> | <b>Valeur attendue<br/>2021</b> |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Nombre de stagiaires formés |                                 | nombre       |               | annuelle                              |                                 |

**Critères d'éco-conditionnalité**

Attention particulière portée à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire dans les projets soutenus

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 6 - Développement économique durable

### Objectif stratégique 1

### Accompagnement des entreprises

#### Diagnostic :

La structure économique de Mayotte apparaît relativement comparable à celle des autres DROM avec une forte concentration de l'activité et de l'emploi dans le tertiaire, une taille réduite de l'industrie et une marginalisation de l'agriculture, bien que cette dernière constitue un secteur traditionnel d'activité culturellement très important, et dont les prolongements dans le secteur de l'agro-transformation sont des sources de création de valeur ajoutée et d'innovation.

#### Enjeux :

- Création de zones d'activités réparties sur le territoire qui permettront la structuration du tissu productif (présence de TPE-PME), le dimensionnement des outils de production au regard du marché domestique et sécuriser leur implantation sur du foncier économique disponible, viabilisé et aménagé
- Structuration des secteurs innovants dans les NTIC, l'énergie, l'industrie agro-alimentaire, les biotechnologies, les industries culturelles,... et les services (services à la personne) et favoriser l'implantation des organismes de recherche dans le tissu économique local (IFREMER)
- Développement des infrastructures d'accueil des entreprises proposant des services collectifs et partagés
- Réalisation d'infrastructures et d'équipements de transformation et de commercialisation de produits agricoles
- Modernisation des exploitations agricoles (accompagnement hors PDR)
- Création d'entreprises en zone rurale

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Transformation et commercialisation des produits agricoles
- Soutien aux entreprises : Agence de développement économique, Infrastructure d'accueil et d'accompagnement des entreprises
- Pôle d'excellence rurale

#### Services pilotes

Conseil Départemental – DIECCTE – DAAF

#### Montant prévisionnel contractualisé

**17 850 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations  | Total public      | État             | CD                | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---------------------|-------|---------------|
| Transformation et commercialisation des produits agricoles  | <b>3 650 000</b>  | 1 800 000        |                   | 1 850 000        |                     |       |               |
| Soutien aux entreprises (Agence de développement économique, infrastructures d'accueil et d'accompagnement des entreprises) | <b>15 800 000</b> |                  | 15 800 000        |                  |                     |       |               |
| Pôle d'Excellence rurale  | <b>250 000</b>    |                  | 250 000           |                  |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>19 700 000</b> | <b>1 800 000</b> | <b>16 050 000</b> | <b>1 850 000</b> |                     |       |               |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>  | <b>Valeur initiale<br/>2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b> | <b>Périodicité de<br/>mise à jour</b> | <b>Valeur<br/>attendue 2021</b> |
|---|---------------------------------|--------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Nombre d'entreprises<br>aidées ou modernisées                       |                                 | nombre       |               | annuelle                              |                                 |
| Etat d'avancement de la<br>création de l'Agence de<br>développement |                                 | phase        |               | annuelle                              |                                 |
| Etat d'avancement du Pôle<br>d'excellence rurale                    |                                 | phase        |               | annuelle                              |                                 |

**Critères d'éco-conditionnalité**

Mise en place des « labélisations » de qualité, respect des normes « iso » en vigueur



## MAYOTTE - CPER 2015-2020

### Thématique 6 - Développement économique durable

#### Objectif stratégique 2

#### Développer le tourisme durable

##### Éléments de diagnostic et enjeux

##### Diagnostic :

La compétence « développement économique », et plus particulièrement celle du tourisme, est dévolue au Conseil départemental qui a mis en place un Comité Départemental du Tourisme permettant d'associer les professionnels du secteur à la définition des politiques à mener. Les services directement liés au tourisme ne contribuent qu'à hauteur de 5 à 6% de la valeur ajoutée dans l'ensemble des quatre autres DROM, selon l'INSEE, et certainement moins à Mayotte. Le parc hôtelier mahorais se compose principalement d'hôtels, de gîtes et chambres d'hôtes, dont la capacité d'accueil reste très faible en comparaison des autres îles de la zone. L'offre de restauration présente le même déficit. Malgré les atouts physiques de son milieu (grande richesse de paysage, fort endémisme biologique), l'offre touristique demeure diffuse. Elle souffre notamment d'un déficit de structuration : les aménagements des sites, leur sécurisation et leur signalisation sont inexistantes, un service minimum d'accueil doit être mis en place dans les musées avec des jours et horaires de visite assurés. Par ailleurs, la promotion des filières aujourd'hui désordonnée, voire absente, doit être mieux coordonnée. Conjointement aux besoins en structure hôtelière, il faut conforter ce qui existe déjà, notamment améliorer les aménagements ainsi que la qualité de l'entretien et de l'accueil dans les sites touristiques.

##### Enjeux :

Améliorer le niveau de service global que doit présenter tout site touristique.

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement des sites touristiques</li> <li>Aménagement des plages</li> </ul> |
|--|---|

##### Services pilotes

Conseil Départemental – DIECCTE – DEAL

##### Montant prévisionnel contractualisé

**2 000 000 €**

##### Modalités de financement

| Opérations                        | Total public     | État | CD               | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|-----------------------------------|------------------|------|------------------|------------------|---------------------|-------|---------------|
| Équipement des sites touristiques |                  |      |                  | 1 800 000        |                     |       |               |
| Aménagement des plages            |                  |      |                  |                  |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>3 800 000</b> |      | <b>2 000 000</b> | <b>1 800 000</b> |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                              | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021              |
|---|----------------------|--------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Pourcentage de sites naturels offrant des prestations de découvertes sur le lagon, adhérentes aux chartes de bonnes pratiques et/ou labellisées écotourisme | 20 %                 | %      | DEAL                                | annuelle                   | 40 %<br>(2023 cf PO FEDER OS 1.4) |
| Nombre de sites réhabilités ou améliorés  |                      | nombre | DEAL – Conseil départemental - DAAF |                            |                                   |

## Critères d'éco-conditionnalité

- Pour les sites : prise en compte de l'ensemble des critères relatifs à un aménagement de qualité (environnement, accès, sécurité), recours à l'éco-conception et à l'ingénierie écologique
- marchés de travaux : introduction de critères pour l'évitement et la réduction des impacts sur les milieux et la ressource en eau ;
- recyclage des matériaux évacués ;
- organisation de chantier

## Thématique 6 - Développement économique durable

### Objectif stratégique 3 Développement de la pêche et de l'aquaculture

#### Diagnostic :

La structuration des filières pêche et aquaculture (du producteur primaire au consommateur final) est en cours et il conviendra de maintenir les efforts entrepris depuis 2008 sur la prochaine programmation.

Les travaux entrepris depuis 2008 sur le premier CPER ont permis aux entreprises de pêche et aux nouveaux arrivants dans l'activité d'acquérir des outils neufs et modernes, afin d'améliorer leurs conditions d'exploitation (confort, sécurité, hygiène...), par l'aide à l'achat de nouveaux navires, de nouveaux moteurs et de matériels pour la conservation des captures. Ces aides favorisent en partie l'attractivité des métiers de pêcheurs et d'aquaculteurs.

La valorisation des produits de la mer (pêche ou aquaculture) passera également par la création d'une ou plusieurs unités de transformations mutualisées et d'une communication accrue à destination des consommateurs.

Tout comme le FEAMP, le CPER contribue à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive et à la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche (PCP). Il vise les priorités ci-après de l'Union en matière de développement durable de la pêche et de l'aquaculture et des activités connexes :

- la promotion d'une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances ;
- l'encouragement à une aquaculture durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances ;
- un encouragement à mettre en œuvre la PCP ;
- une amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale en poursuivant les objectifs spécifiques suivants: la promotion de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de la création d'emplois, et la fourniture d'un soutien à l'aptitude à l'emploi et à la mobilité des travailleurs des communautés côtières et de l'intérieur des terres qui sont tributaires de la pêche et de l'aquaculture, y compris la diversification des activités à l'intérieur du secteur de la pêche et au profit d'autres secteurs de l'économie maritime ;
- un encouragement à commercialiser et à transformer ;
- un encouragement à mettre en œuvre la PMI.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Enjeux :

- Rattrapage des retards chroniques de développement des filières, appropriation du milieu marin pour une exploitation durable, favoriser la structuration des filières, améliorer la traçabilité et l'hygiène des produits, améliorer les contrôles
- Création d'emplois, structuration des filières, meilleure autonomie alimentaire

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un document stratégique de développement de la pêche</li> <li>• Accompagnement des entreprises</li> <li>• Modernisation de la flotte et des outils de pêche</li> <li>• Valorisation des métiers de pêcheurs et d'aquaculteurs</li> <li>• Equipement et modernisation des points de débarquements et des équipements portuaires (pêche et plaisance)</li> </ul> |
|--|---|

**Services pilotes**

UTM-DMSOI Conseil départemental

**Montant prévisionnel contractualisé**

**7 000 000 €**

## Modalités de financement

| Opérations   | Total public      | État             |                  | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|--------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|-------|---------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>10 048 000</b> | <b>6 000 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>3 048 000</b> |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source   | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|--|----------------------|--------|----------|----------------------------|----------------------|
| Nombre de projets en innovation, services de conseil et partenariats scientifique pêcheurs   |                      | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 1                    |
| Nombre de projets en lien avec la valeur ajoutée, la qualité, utilisation des captures non désirées et ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris           |                      | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 2                    |
| Nombre de projets en lien avec des mesures de conservation, réduction de l'incidence de la pêche sur l'environnement marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces |                      | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 1                    |
| Nombre de projets d'aide en faveur du remplacement et de la modernisation des moteurs des navires de pêche   |                      | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 15                   |
| Nombre de projets d'investissements productifs en aquaculture  |                      | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 1                    |
| Emplois créés (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires   | 0                    | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 100                  |
| Emplois maintenus (ETP) dans le secteur de la pêche ou des activités complémentaires   | 20                   | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 20                   |
| Variation du volume de la production de l'aquaculture biologique   | 50                   | nombre | UT-DMSOI | annuelle                   | 550                  |

### Critères d'éco-conditionnalité

Mise en place des processus de conservation des produits de la pêche, de certification (normes ISO) et de traçabilité

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 7 - Numérique

### Objectif stratégique 1 Gouvernance

#### Diagnostic :

Le raccordement de Mayotte au câble sous-marin LION2 en 2012 a contribué à l'entrée de l'île dans l'ère du numérique, plus particulièrement par le développement de l'offre ADSL qui couvre actuellement près de 57% des foyers.

Cette étape certes importante, est loin d'être suffisante eu égard à l'état des réseaux terrestres présents sur le territoire, de qualité hétérogène tant sur le plan de collecte en fibre optique qu'au niveau de la desserte cuivre ou des services mobiles.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

Conformément au programme européenne e-Europe 2014-2020 et au plan National Très Haut Débit, le département a réalisé un schéma directeur territorial en vue de définir la politique numérique du département sur les 10 prochaines années. Il s'agit donc d'une démarche coordonnée entre l'État, les opérateurs télécoms, les acteurs économiques et les collectivités locales dont l'objectif est de mener une politique numérique cohérente, pragmatique et bénéfique pour tous.

#### Enjeux :

- couverture équilibrée en réseau de collecte fibre optique ;
- mise en place d'un centre de ressources pour la facilitation des échanges locales ;
- mise en place d'un observatoire territorial sur le numérique

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- déployer un réseau d'initiative publique en vue d'équilibrer la desserte du réseau de collecte fibre optique ;
- encourager la couverture ADSL et le développement des technologies alternatives ;
- encourager la mise en place de la continuité numérique du territoire en vue d'améliorer le service public ;
- encourager les initiatives privées et publiques sur le développement de la filière TIC ;
- mettre en place une politique de gestion du patrimoine public

#### Services pilotes

Conseil départemental

#### Montant prévisionnel contractualisé

**818 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations   | Total public   | État           | CG             | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|--------------|----------------|----------------|----------------|--------------|---------------------|-------|---------------|
| A préciser   |                |                |                |              |                     |       |               |
| <b>TOTAL</b> | <b>818 000</b> | <b>618 000</b> | <b>200 000</b> |              |                     |       |               |

## Indicateurs

| Libellé      | Valeur initiale<br>2015 | Unité | Source | Périodicité de mise<br>à jour | Valeur<br>attendue 2021 |
|--------------|-------------------------|-------|--------|-------------------------------|-------------------------|
| A déterminer |                         |       |        |                               |                         |

### Critères d'éco-conditionnalité

- Large concertation dans les démarches de conception des projets
- Prise en compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques
- Réflexions sur le DD dans les démarches d'études

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 7 : Numérique

### Objectif stratégique 2

### France Très Haut Débit

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Diagnostic :

Mayotte dispose d'un réseau de collecte très hétérogène avec des services ADSL et mobiles disparates selon les zones géographiques. L'infrastructure en réseau de collecte fibre optique existe essentiellement dans le Nord et permet à ce secteur de bénéficier d'une bonne qualité de réseau ADSL contrairement au Sud où les NRA sont reliés par des faisceaux hertziens.

Ce déséquilibre Nord/Sud en couverture ADSL est creusé par le nombre très limité de lignes téléphoniques ouvertes par l'opérateur historique pouvant supporter les services de l'ADSL entre un débit de 512kbits à 20 Mbits. En effet, seulement 57% de la population dispose de lignes téléphoniques, soit environ 25 000 lignes en raison d'une ligne par foyer. Moins de 20% de ces lignes se trouvent dans le Sud et n'atteignent pas la qualité des services ADSL à défaut de réseau de collecte en fibre optique.

L'émergence des offres ADSL de qualité au Sud est conditionnée en conséquence par le déploiement d'un réseau de collecte en fibre optique dans le Sud. Cette extension de fibre en cohérence avec le réseau de collecte du Nord permettra d'assurer un équilibre de desserte haut débit et d'améliorer ainsi les offres ADSL.

C'est dans ce cadre, que le Département a fixé dans son SDTAN validé en 2013, les priorités et orientations stratégiques en matière d'infrastructures numériques, complémentaires à celles déployées par l'initiative privée, pour les 5 prochaines années.

Ce projet permettra de préparer les mutations vers le haut et le très haut débit d'ici la fin de la décennie.

#### Enjeux :

- atteindre une couverture totale en réseau de collecte fibre optique ;
- garantir une montée en débit de plus de 3200 lignes téléphoniques ;
- amorcer la dynamique du Très Haut Débit à Mayotte au niveau des services publics et des zones économiques

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'un réseau de collecte fibre optique, complémentaire à celui de l'opérateur historique</li> <li>• Modernisation des réseaux filaires cuivre</li> <li>• Desserte et raccordement en THD des bâtiments publics prioritaires</li> <li>• Recours aux technologies alternatives pour la desserte numérique des zones isolées.</li> </ul> |
|--|---|

#### Services pilotes

Conseil départemental

#### Montant prévisionnel contractualisé

**4 287 000 €**

#### Modalités de financement

| Objectifs   | Total public     | État             | CG               | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total généra |
|---|------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|-------|--------------|
| Finaliser la couverture du haut débit du territoire |                  |                  |                  |              |                     |       |              |
| Amorcer la dynamique du très haut débit             |                  |                  |                  |              |                     |       |              |
| Inclusion numérique (technologies radio)            |                  |                  |                  |              |                     |       |              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>4 287 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>3 287 000</b> |              |                     |       |              |

**Indicateurs**

| <b>Libellé</b>   | <b>Valeur initiale<br/>2015</b> | <b>Unité</b> | <b>Source</b>   | <b>Périodicité de<br/>mise à jour</b> | <b>Valeur attendue<br/>2021</b>            |
|--|---------------------------------|--------------|---|---------------------------------------|--|
| Taux de foyers raccordés<br>au HD (<30Mb/s)  |                                 | Nombre       | Conseil<br>départemental                                | biennale                              | 98 %<br><br>(2023 cf PO FEDER<br>OS 6.1)   |
| Ménages supplémentaires<br>bénéficiant d'un accès à<br>large bande d'au moins 30<br>Mb/s |                                 | %            | Conseil<br>départemental,<br>DIECCTE, Vice-<br>Rectorat | annuelle                              | 40 000<br><br>(2023 cf PO FEDER<br>OS 6.2) |

**Critères d'éco-conditionnalité**

- Large concertation dans les démarches de conception des projets
- Prise en compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques
- Réflexions sur le DD dans les démarches d'études



# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 7 - Numérique

### Objectif stratégique 3 Résorption des zones blanches avec les technologies alternatives

#### Diagnostic :

Du fait de ses spécificités géographiques et de la jeunesse de la population de Mayotte, le Département encourage toutes les opportunités technologiques favorables à la démocratisation de l'accès pour tous aux services haut débit fixe et mobile.

Sur une population estimée à 218.0000 habitants, plus de la moitié a moins de 25 ans et le territoire ne bénéficie que d'une infrastructure de télécommunications très limitée avec notamment une seule ligne téléphonique cuivre pour 10 habitants (près de 20 000 lignes fixes et 200 000 usagers mobiles).

De plus, selon un rapport publié par l'ARCEP en juillet 2013, intitulé « *Etude sur les équipements en communications électroniques et audiovisuels des ménages et des individus de Mayotte* », la majorité des consommateurs à Mayotte se disent insatisfaits de la qualité de service délivrée par les fournisseurs d'accès à Internet. Moins d'un consommateur sur cinq est satisfait de la stabilité du débit (18 %) alors que 6 consommateurs sur 10 sont insatisfaits du débit de connexion.

Conscient des enjeux économiques et sociaux sur les technologies mobiles, le Département souhaite en complément des infrastructures fibres optiques à déployer, recourir à ces technologies afin d'accélérer la couverture numérique du territoire dans des conditions technico-économiques efficaces. Dans le cadre du processus d'attribution des bandes de fréquences 4G en outremer, l'expérimentation du territoire de Mayotte en tant que pionnier pour le développement d'une offre 4G en usage fixe pourrait être envisageable. Ce qui compléterait la panoplie des dispositifs de couverture et montée en débit mais également permettrait l'opticalisation des 143 points hauts pour le réseau mobile.

#### Enjeux :

- Couverture totale du territoire en 3 et 4 G mobile
- Développement du réseau 4G fixe pour au moins 25 000 foyers

#### Éléments de diagnostic et enjeux

|  |   |
|--|---|
| <b>Liste des opérations retenues pour cet objectif</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• opticalisation de l'ensemble des points hauts mobiles ;</li> <li>• encourager l'arrivée de la 4G à Mayotte, son utilisation et son éligibilité au niveau de l'ensemble du territoire ;</li> <li>• recourir aux technologies sans fil pour les zones éloignées</li> </ul> |
|--|---|

**Services pilotes** Conseil départemental

**Montant prévisionnel contractualisé** **76 000 €**

#### Modalités de financement

| Objectifs                                       | Total public   | État          | CG            | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total généra |
|---|----------------|---------------|---------------|--------------|---------------------|-------|--------------|
| Opticaliser l'ensemble des points hauts mobiles |                |               |               |              |                     |       |              |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>76 000€</b> | <b>38 000</b> | <b>38 000</b> |              |                     |       |              |

## Indicateurs

| Libellé   | Valeur initiale<br>2015 | Unité  | Source                          | Périodicité de<br>mise à jour | Valeur attendue<br>2021 |
|---|-------------------------|--------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Optimaliser l'ensemble des points hauts mobiles |                         | nombre | Conseil<br>départemental/Scoran |                               |                         |

### Critères d'éco-conditionnalité

- Large concertation dans les démarches de conception des projets
- Prise en compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques
- Réflexions sur le DD dans les démarches d'études

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 8 - Mobilité

### Objectif stratégique 1

### Mobilité terrestre

#### Diagnostic :

Le département de Mayotte présente une densité de population très élevée et connaît une forte croissance démographique. Parallèlement, le parc automobile augmente rapidement et des phénomènes de saturation du réseau routier apparaissent aux entrées de Mamoudzou, principal pôle économique et administratif de l'île. Il n'existe pas de transport public organisé, hormis le transport scolaire mis en place dans le cadre de délégations de service public et le système de transport par barges entre Petite et Grande Terre.

Les taxis collectifs urbains et interurbains constituent la seule autre offre de transport terrestre.

Dans ce contexte, le département et la commune de Mamoudzou ont pour objectif de mettre en place respectivement un service de transport public non urbain et un service de transport collectif urbain en site propre.

Les réseaux et systèmes de transports terrestre, aérien et maritime sont caractérisés par :

- l'importance prépondérante de trois acteurs incontournables :
  - l'État qui gère la voirie nationale (80 km) et la voirie départementale (140 km) et organise les professions de transporteur routier et de taxi ;
  - le Conseil Départemental, autorité délégataire du port et autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires et du système de transports par barges ;
  - la commune principale de l'île (Mamoudzou), autorité organisatrice des transports urbains ;
- l'existence de systèmes formels et informels de déplacements : un réseau très professionnalisé de service de transports scolaires spécialisés, un système très déficitaire de transport maritime par barge pour les voyageurs et le fret entre Petite et Grande Terre, ainsi qu'un système administré par la Préfecture de transport par taxis collectifs ;
- des projets d'infrastructures et services de transports concurrents (un pont à la place du système de transport par barge) ou à coûts de réalisation élevés (contournement de MAMOUDZOU, réseau BHNS, allongement ou mise aux normes de la piste de l'aéroport) qui nécessitent à la fois d'être arbitrés, articulés entre eux et déclinés en phases opérationnelles pour permettre des réalisations financièrement soutenables à court terme afin d'apporter des services supplémentaires à la population et à l'économie locale.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

#### Enjeux :

- création de lignes de transport en commun dans l'agglomération de la commune de Mamoudzou, dont une en site propre sur les tronçons pertinents ;
- création de lignes de « transport en commun interurbain » (définition des lignes de bus, construction des arrêts et abris, constructions de 3 gares-relais à Dzoumogné, Sada et Chirongui, et d'un pôle d'échange multimodal à Mamoudzou) ;
- création de lignes maritimes empruntant le lagon ;
- amélioration des réseaux routiers : national et départemental ;
- sécurisation des accès aux établissements scolaires et ERP.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Développement de la mobilité Intermodale : TCSP de Mamoudzou, TCI de Mayotte
- Opérations sur réseau routier national (RN) et voiries départementales, appui aux voiries communales
- Études de faisabilité économique et environnementale du pont entre Grande et Petite terre
- Sécurisation des accès des parkings des établissements scolaires, schémas et plans d'accès aux ERP
- Etudes du contournement de Mamoudzou.

#### Services pilote

DEAL

#### Montant prévisionnel contractualisé

82 800 000 €

## Modalités de financement

| Opérations  | Total public      | État              | CG                | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Routières (RN)  | 22 400 000        | 21 400 000        | 1 000 000         |                  |                     |       | 22 400 000        |
| Études de faisabilité de la liaison entre Grande et Petite Terre                              | 1 500 000         | –                 | 1 500 000         |                  |                     |       | 1 500 000         |
| TCSP/Modes doux - Transport urbain et interurbain   | 17 000 000        | –                 | 8 000 000         | 9 000 000        |                     |       | 17 000 000        |
| Voiries départementales   | 32 000 000        | 5 000 000         | 27 000 000        |                  |                     |       | 32 000 000        |
| Appui aux voiries communales  | 9 500 000         | 4 000 000         | 5 500 000         |                  |                     |       | 10 500 000        |
| Sécurisation accès des parkings des établissements scolaires, schémas et plan d'accès aux ERP | 8 400 000         | 4 400 000         | 4 000 000         |                  |                     |       | 8 400 000         |
| Études du contournement de Mamoudzou  | 1 000 000         | –                 | 1 000 000         |                  |                     |       | 1 000 000         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>91 800 000</b> | <b>34 800 000</b> | <b>48 000 000</b> | <b>9 000 000</b> |                     |       | <b>91 800 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité          | Source                                      | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021                |
|--|----------------------|----------------|---|----------------------------|-------------------------------------|
| Nombre de passagers transportés sur les lignes de transport collectif en ligne régulière (terrestres et maritimes) | 27 295               | Nombre / jours | Conseil départemental<br>Ville de Mamoudzou | annuelle                   | 30 125<br>(2023 cf PO FEDER OS 4.4) |

## Critères d'éco-conditionnalité

- Études d'impact
- Utilisation de matériaux écologiques respectant l'environnement
- Utilisation de critères privilégiant l'éco-conception, les aménagements de génie écologique, les procédures prenant en compte les risques lors des phases de chantier
- Prise en compte de la mobilité des personnes à mobilité réduite
- Marchés de travaux : introduction de critères pour l'évitement et la réduction des impacts sur les milieux et la ressource en eau
- Recyclage des matériaux évacués
- Organisation de chantier

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 8 - Mobilité

### Objectif stratégique 2

### Volet portuaire

#### Diagnostic :

Le transport maritime est très développé entre Petite et Grande Terre : la liaison est assurée par une ligne de transport maritime mise en place par le département, transportant à la fois des véhicules et des piétons en déplacements pendulaires. Ce service est très déficitaire mais c'est un service vital pour Mayotte.

Le Port de Longoni, au regard des autres places du bassin maritime de l'Océan Indien, possède de nombreux atouts, de par sa localisation géo stratégique, de ses caractéristiques techniques (tirant d'eau, passes accessibles) et par les garanties institutionnelles qu'apporte un port français aux armateurs dans le canal du Mozambique en termes de sécurité et de sérénité au regard des autres ports proches. Les conditions d'exploitation actuelles (insuffisance des engins portuaires, coûts des services portuaires) limitent l'attractivité de Longoni. L'entretien des installations portuaires est loin d'être suffisant, les mesures de sûreté et les confusions et interférences entre les différentes activités portuaires (pêche, tourisme croisière et commerce) nuisent au développement des activités maritimes.

Le Port de plaisance, de pêche Mamoudzou/Dzaoudzi : il n'existe pas de port de plaisance qui permette d'accueillir une capacité importante de bateaux de plaisance, le port de Mamoudzou qui comptabilise une centaine de places au ponton (pour des unités inférieures à 8-10 mètres) est saturé et freine aujourd'hui le développement des flottilles professionnelles (pêche/nautisme) ou de plaisance. Aucune darse de pêche spécifique à Mayotte n'existe pour les palangriers qui travaillent dans les conditions insatisfaisantes. La cohabitation sur le même ponton des professionnels du nautisme, des pêcheurs professionnels et des plaisanciers est tout à fait singulière. Ce port n'offre pas les prestations de services portuaires habituellement proposées aux usagers et professionnels alors même que les prix pratiqués y sont prohibitifs.

A ces infrastructures dédiées à la plaisance, il convient d'ajouter le transport passager : le trafic avoisine les 25 000 à 30 000 passagers/an et les infrastructures existantes sont inadaptées à ce trafic (quai croisiériste trop court, ponton partagé avec les pêcheurs, Total et l'État, enclavement routier).

#### Enjeux :

- Moderniser et développer les infrastructures portuaires, avec un positionnement de Longoni comme port de transbordement dans le canal du Mozambique
- Mettre en place des conditions pour une meilleure attractivité des ports de Mayotte (port de commerce, port croisiériste)
- Structurer et renforcer les liaisons maritimes à courte distance
- Optimiser la liaison entre Grande terre et Petite terre.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Sécurisation et aménagement des infrastructures portuaires, Beaching et quai pour les barges
- Acquisition de nouvelles barges

#### Services pilotes

DEAL – DMSOI

#### Montant prévisionnel contractualisé

**23 000 000 €**

#### Éléments de diagnostic et enjeux

## Modalités de financement

| Actions  | Total public      | État             | CG                | Autre public     | Taux d'intervention | Privé | Total général     |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---------------------|-------|-------------------|
| Port de Longoni  | 18 000 000        | 6 000 000        | 6 000 000         | 6 000 000        |                     |       | 18 000 000        |
| Sécurisation des infrastructures portuaires, et aménagements, beaching et quai pour les barges | 3 000 000         | –                | 3 000 000         |                  |                     |       | 3 000 000         |
| Achat des barges   | 8 000 000         | –                | 8 000 000         |                  |                     |       | 800 0000          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>29 000 000</b> | <b>6 000 000</b> | <b>17 000 000</b> | <b>6 000 000</b> |                     |       | <b>29 000 000</b> |

## Indicateurs

| Libellé  | Valeur initiale 2015 | Unité  | Source                | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021                |
|--|----------------------|--------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Longoni : nombre de conteneurs équivalent 20 pieds transbordés | 16 000               | Nombre | Conseil départemental | annuelle                   | 30 000<br>(2023 cf PO FEDER OS 5.1) |

## Critères d'éco-conditionnalité

- gestion intégrée des risques liés aux co-activités ;
- autres critères à préciser par référence aux critères adaptés classiquement à ce type de réalisation, dont études d'impact etc. ;
- marchés de travaux : introduction de critères pour l'évitement et la réduction des impacts sur les milieux et la ressource en eau ;
- recyclage des matériaux évacués ;
- organisation de chantier

# MAYOTTE - CPER 2015-2020

## Thématique 8 - Mobilité

### Objectif stratégique 3 Favoriser le désenclavement de Mayotte par voie aérienne

#### Diagnostic :

La longueur de la piste de l'aéroport n'est pas adaptée aux vols directs réguliers vers la métropole. Le report du projet d'allongement de la piste au-delà de 2050 par la Commission Mobilité 21 accentue encore les difficultés de Mayotte à atteindre le développement vers lequel tend ce département.

#### Éléments de diagnostic et enjeux

Les nouvelles normes de sécurité européennes contraignent les autorités aéroportuaires à se doter d'aires de sécurité d'extrémité de piste (RESA). Leur réalisation qui devra être effective au 1er janvier 2018 n'aura pas d'incidence sur la longueur de piste aujourd'hui utilisable pour les mouvements des aéronefs, aussi la principale compagnie aérienne desservant Mayotte à partir de la Métropole, Air Austral, devrait acquérir deux appareils longs courriers allégés (B787), afin de relier la métropole en vol direct plusieurs fois par semaine. Toutefois, la DGAC ne confirme toujours pas que cette solution permettra d'assurer ces liaisons dans toutes les situations météorologiques courantes.

#### Enjeux :

- moderniser et développer les infrastructures aéroportuaires pour l'insertion du territoire dans les réseaux mondiaux de communication des flux de personnes et de marchandises ;
- permettre l'atterrissage et le décollage des aéronefs par tous temps.

#### Liste des opérations retenues pour cet objectif

- Construction des RESA : (hors financement CPER)
- Etudes de faisabilité pour la mise aux normes de la piste de l'aéroport

#### Services pilotes

Conseil départemental - DGAC

#### Montant prévisionnel contractualisé

**500 000 €**

#### Modalités de financement

| Opérations  | Total public   | État | CG      | Autre public | Taux d'intervention | Privé | Total général |
|---|----------------|------|---------|--------------|---------------------|-------|---------------|
| Études de mise aux normes de la piste de l'aéroport | <b>500 000</b> | –    | 500 000 |              |                     |       | 500 000       |

#### Indicateurs

| Libellé                      | Valeur initiale 2015 | Unité | Source                | Périodicité de mise à jour | Valeur attendue 2021 |
|------------------------------|----------------------|-------|-----------------------|----------------------------|----------------------|
| Etat d'avancement des études |                      |       | Conseil départemental | semestriel                 |                      |

Nota pour la réalisation des RESA (hors contractualisation CPER) :

#### Critères d'éco-conditionnalité

- procédures de chantier limitant l'impact sur le lagon ;
- gestion des déchets de chantier ;
- dispositions spécifiques aux transports de matériaux





# **SYNTHESE FINANCIERE**

**Voir Fichier annexe**

# ANNEXES

## **Annexes à produire ultérieurement :**

- Conventions d'application rénovation urbaine ;
- Contrats de ville ;
- Contrats de bourg ;
- Convention pluriannuelle Etat – ADEME – Département 2015 - 2020

